

# Libéralisation, distorsion de concurrence et évolution technologique : portée et limites du succès du coton en Afrique Zone Franc

Michel Fok A.C.  
CIRAD, Montpellier, France

## International Conference on Championing Agricultural Successes for Africa's Future A Parliamentarians' Dialogue on NEPAD

Omerset West, South Africa, May, 2006

|   |           |
|---|-----------|
| RESUME .....  | 2         |
| ABSTRACT.....   | 3         |
| INTRODUCTION.....   | 4         |
| <b>I. UN SUCCES CERTES... MAIS DEJA EN RESORPTION .....</b>   | <b>5</b>  |
| I.1. INDICATIONS D'UN SUCCES ENVIABLE .....   | 5         |
| I.1.a Eléments de succès relatifs à la production cotonnière .....  | 5         |
| I.1.b Eléments de succès découlant de la production cotonnière .....  | 8         |
| I.1.c Eléments de succès liés aux opérations de développement rural.....  | 10        |
| I.2. FACTEURS DU SUCCES EXPRIME.....  | 11        |
| I.2.a Facteurs du succès cotonnier.....   | 11        |
| I.2.b Filières cotonnières : constructions avec soutien nécessaire de l'Etat .....                                      | 14        |
| I.3. INDICATIONS D'UN SUCCES COTONNIER EN RESORPTION .....  | 16        |
| I.3.a Des signes de résorption .....  | 16        |
| I.3.b Moins bonne réponse aux attentes des paysans .....  | 18        |
| <b>II. TENDANCES LOURDES : CONTRAINTES NOUVELLES OU OPPORTUNITES POUR<br/>MIEUX REBONDIR ? .....</b>                    | <b>20</b> |
| II.1. MONDIALISATION : DEFI DE MIEUX FAIRE ADRESSER LA DEMANDE VERS LE COTON AFRICAIN .....                             | 20        |
| II.1.a Libéralisation des échanges textiles : effet nuancé sur la demande en coton .....                                | 20        |
| II.1.b Concurrence exacerbée sur le marché du coton à effet peu favorable sur le prix.....                              | 20        |
| II.1.c Comportement de consommation défavorable à la demande en coton .....   | 21        |
| II.1.d L'Afrique mal placée face à une demande sans effet favorable sur le prix .....                                   | 22        |
| II.1.e Le défi d'accroître la demande adressée à son pays .....   | 23        |
| II.1.f Libéralisation des échanges textiles : erreur exemplaire d'anticipation des effets ? .....                       | 24        |
| II.2. AJUSTER LA CONTESTATION DU COMMERCE INEGAL POUR PRESERVER DES IMPACTS FAIBLES .....                               | 24        |
| II.2.a Positionnement erroné sur les estimations des effets prix de la suppression des subventions.....                 | 24        |
| II.2.b Attention insuffisante au réaménagement des mesures de soutien.....  | 26        |
| II.2.c Naïveté face au faible impact de la régulation du commerce sur la rémunération de produits<br>différenciés ..... | 26        |
| II.2.d Effet prix annihilé par le pouvoir de marché des négociants multinationaux.....                                  | 28        |
| II.2.e A qui profitera la fin des distorsions ? .....   | 29        |
| II.2.f Actions pour induire des effets plus favorables.....   | 30        |
| II.3. PASSIVITE FACE A L'OLIGOPOLISATION : HANDICAP A MIEUX VALORISER LE COTON A LA VENTE .....                         | 30        |
| II.3.a Une bonne différenciation du coton non payée en retour .....   | 31        |
| II.3.b Indice A : expression du pouvoir de marché des multinationales de négoce ? .....                                 | 31        |
| II.3.c Coton pénalisé par un positionnement injustifié dans le panier de l'Indice A .....                               | 31        |
| II.3.d Passivité face à une auto-concurrence de fait.....   | 31        |
| II.3.e Une préparation insuffisante pour exploiter la qualité à la vente.....   | 32        |
| II.3.f Libéralisation : Cheval de Troie de l'entrée de l'oligopole des multinationales du négoce.....                   | 33        |
| II.3.g Une évolution pernicieuse et défavorable des règles de vente du coton .....                                      | 33        |
| II.4. GAIN DE PRODUCTIVITE : D'ABORD RETABLIR LES CONDITIONS INSTITUTIONNELLES FAVORABLES ....                          | 34        |
| II.5. BIOTECHNOLOGIES : MOTEUR D'UN NOUVEAU PROCESSUS DE GAIN DE PRODUCTIVITE ? .....                                   | 35        |
| <b>III. CONCLUSION .....</b>  | <b>36</b> |

## Résumé

Les acquis positifs de la production cotonnière dans les pays de l'Afrique Zone Franc sont évoqués avec insistance au cours des trois dernières années, témoignant d'un "success story" trop rare en Afrique. Ce document explicite d'abord les éléments de ce succès, en distinguant les effets directs et indirects, d'une part de la production cotonnière au sens strict, et d'autre part des opérations de développement que la progression de la production cotonnière a incitées à conduire dans les zones cotonnières. Il cerne ensuite les facteurs de ce succès, en proposant d'identifier sept critères dont l'orientation favorable a soutenu l'adhésion des paysans de 1952 jusqu'à la veille de la réforme des filières cotonnières dans les pays concernés, au début des années 1990. Ces critères reposent sur la connaissance des contraintes et objectifs des paysans à ressources financières limitées, à savoir l'aversion au risque, le manque de ressources financières, la contrainte de liquidité, l'imperfection des marchés financiers, l'insuffisance de compétence technique, les coûts de transaction et l'équité du prix d'achat du coton. L'orientation favorable de ces critères ainsi que la diversification des activités dans les zones cotonnières traduisent une implication de l'Etat dans la durée et dont la justification est soutenue en assimilant les filières cotonnières à des réseaux de distribution de service. Cette assimilation permet de tirer des leçons de la théorie des réseaux, développée pour accompagner la déréglementation des grands réseaux de service (eau, électricité...) dans les pays occidentaux, dans le réajustement souhaitable de la restructuration des filières cotonnières en Afrique.

Le succès coton apparaît en effet bien plus mitigés depuis l'engagement de la restructuration des filières suivant des modalités très diverses. Ce renversement procède d'une détérioration des critères importants aux yeux des paysans. Globalement, le climat de fonctionnement de ces filières pâtit d'un manque de coopération entre les acteurs. Pourtant celle-ci est plus que nécessaire pour faire face à des tendances lourdes du monde du coton qu'il faut bien discerner au préalable. Ce document en examine quelques unes pour indiquer les actions possibles.

La libéralisation des échanges des produits textiles, contrairement à ce qu'on anticipe souvent, ne provoquera qu'une augmentation limitée de la demande en coton. Le pouvoir de formation de prix de la Chine va être accentué au détriment des pays exportateurs. Il est vital d'œuvrer pour accroître la demande adressée au coton africain. La contestation des seules subventions de quelques pays ne produira que des effets limités sur le prix mondial. La réduction de la pauvreté interpelle pour la mise en œuvre d'une nouvelle solidarité internationale au-delà de la seule correction des distorsions dans les échanges. L'oligopole international du coton est entré en Afrique et induit une nouvelle forme de distorsion dans les modifications des règles de transaction au détriment des pays africains. Dans un monde du coton plus concurrentiel, gagner en productivité est vital. Cela passe par la restitution d'un cadre institutionnel favorable à l'adoption de techniques productives et par une analyse complète des avantages et des contraintes du coton génétiquement modifié.

## Abstract

The positive outcomes of cotton production in Franc Zone Africa are particularly emphasized during the last three years, indicating a "success story" too much rare in Africa. This paper firstly elaborates on these outcomes, by distinguishing direct and indirect effects, related in one hand to cotton production *stricto sensus*, and in the other hand to development operations that the cotton success encouraged to implement in cotton zones. This paper provides a clarification of the influencing factors of the success encountered, pointing out seven criteria whose favorable orientation pushed farmers to adopt cotton production from 1952 to the eve of the structural reform of cotton sectors in the related countries, by the beginning of the 1990s. These criteria are based upon the knowledge about farmers' constraints and objectives, namely: risk aversion, financial resource limitation, liquidity constraint, financial market imperfection, lack of technical skills, transaction cost and price equity. The favorable trend of these criteria, as well as the diversification of activities in cotton zones, reveal the lasting involvement of the State which appears to be quite justified when one assimilates cotton sectors as service distribution networks. This assimilation enables to take advantage of the lessons learnt from the Economic Theory of networks (carried out in Western countries to accompany the deregulation of services networks like water, electricity...) to understand and readjust the reform of cotton sectors in Africa.

The cotton success appears to be rather mitigated since the reform implementation of cotton sectors. This is linked to the deterioration of the criteria which are critical to farmers. Wholly speaking, cotton sectors are suffering from a lack of cooperation climate between stakeholders while this cooperation is crucial to successfully face important trends within the cotton world. This document provides an elaboration of few of these trends in order to point out possible actions.

The liberalization of textile products, in the opposite of what is commonly assumed would only induce limited increase in cotton demand. The Chinese power in price forming will be increased at the expense of exporting countries. The challenge will be to promote the demand addressed to African cotton. Protesting only against subsidies by a few countries would not be enough. Poverty alleviation calls for the implementation of a new international solidarity approach going beyond the mere correction of market distortions. The impact of the subsidy abolition would only lead to small increase of the world price for a short period. Small as it will be, this impact cannot be insured if the strategy in the protest towards WTO is not re-adjusted and if the oligopoly reality of commodity trade is not taken into account. The international oligopoly of cotton trade has entered African countries thanks to the liberalization of their cotton sectors. Trading rules are being manipulated at the expense of exporting countries which must show themselves more vigilant about this issue. With a further more competing cotton world, achieving productivity gain is crucial. Setting up again a favorable institutional framework is essential along with a comprehensive assessment of advantages and constraints associated to GM cotton use.

## Introduction

Depuis la réunion ministérielle de l'OMC à Cancun en Septembre 2003, le coton des pays de l'Afrique francophone s'est fait connaître au monde pour son importance économique et sociale. La nouvelle réunion ministérielle à Hong Kong du 13 au 18 Décembre 2005 vient de se clore au moment où je finalise ce texte. Pour les pays africains producteurs de coton, l'accord obtenu correspond au plus cuisant des échecs. La suppression des subventions à l'exportation du coton américain était déjà acquise depuis le règlement du différend prononcé en faveur du Brésil en 2005. Il n'est fait nulle mention de l'élimination du soutien intérieur apporté massivement aux fermiers américains. Les pays africains n'ont pu saisir la chance du Cycle de Doha pour rajuster les échanges inégaux. Il leur revient de compter sur leurs seules forces pour préserver l'importance économique et sociale de la production cotonnière.

Pour les observateurs attentifs à cette production, l'importance économique et sociale du coton en Afrique était déjà reconnue bien avant la création de l'OMC. La production cotonnière dans les pays de l'Afrique francophone était considérée comme une « success story » dès le milieu des années 1980 (Mcphail and Polti, 1988). Cela a été souligné de nouveau dans une récente étude de l'IFPRI (Gabre-Madhin and Haggblade, 2003), mais un peu à contretemps. En effet, la tendance baissière des cours du coton sur le marché mondial, sous l'effet conjugué du ralentissement de la demande adressée au coton, de l'évolution technologique au niveau de l'industrie textile et des diverses formes de subventions de quelques pays majeurs en production cotonnière, menace de disparition la plupart des filières cotonnières des pays africains de la zone Franc.

Il est ainsi légitime de s'interroger sur la portée du succès reconnu, d'identifier les facteurs et les conditions à son expression. Il paraît aussi utile de cerner les perspectives de poursuite de ce succès dans un monde du coton dont l'évolution est marquée par plusieurs tendances lourdes qu'il n'est plus possible d'occulter.

En premier lieu, la mondialisation s'est ancrée plus profondément avec la levée récente des quotas à l'importation des textiles. Ce phénomène est généralement interprété comme favorable à une relance de la demande en coton, mais cela nous semble être une vision optimiste. En absence d'actions volontaristes et ciblées, on peut craindre que les pays africains ne tireront pas profit de cette nouvelle situation.

Dans le cadre du Cycle de Doha, l'OMC a enfin abordé la correction des distorsions induites par les subventions de quelques pays producteurs. Les Etats-Unis vont sans doute réajuster leur politique cotonnière pour se conformer aux conclusions du récent arbitrage en leur défaveur. Pour autant, les impacts de la réduction des subventions sur le coton ne vont sans doute pas être aussi importants que ceux qui sont espérés généralement en Afrique. A défaut d'un ajustement de la démarche africaine dans le règlement du problème de ces subventions à l'OMC, on peut même craindre que les impacts positifs attendus, même faibles, ne pourront être préservés. On peut aussi douter que la concentration des revendications africaines sur la seule suppression des subventions octroyées par quelques pays, en conformité avec l'approche de la libéralisation dans le domaine agricole, soit suffisante pour permettre la réduction de la pauvreté dans les zones cotonnières.

La concentration des échanges de produits agricoles aux mains d'oligopoles puissants est une réalité occultée totalement dans les négociations internationales. Pourtant, ces oligopoles disposent d'un pouvoir démesuré dans la formation du prix, au détriment des producteurs. C'est une situation que les engagements entre les Etats au niveau de l'OMC ne peuvent pas corriger. Ce phénomène s'étend plus spécifiquement au coton et plus particulièrement dans les pays de l'Afrique Zone Franc depuis la mise en œuvre de la privatisation/libéralisation des filières cotonnières dans ces pays. Il paraît vital de faire face à cette réalité. Des actions sont

possibles, même si le déséquilibre de pouvoirs, en faveur des oligopoles privés, ne facilite pas leur mise en œuvre.

Le monde du coton devient davantage concurrentiel. La productivité est l'un des facteurs pouvant permettre de tenir face à la concurrence. Malheureusement, l'écart de productivité semble s'accroître de nouveau au détriment des pays en développement. Cela est manifeste dans les pays africains de la Zone Franc. Il est certes nécessaire de réamorcer le gain de productivité en Afrique, c'est un problème technique qui requiert cependant de réinstaurer un cadre institutionnel favorable.

Face à l'enjeu du gain de productivité, l'offre de produits des biotechnologies apparaît comme une proposition alléchante. L'adoption du coton génétiquement modifié (CGM) est spectaculaire dans plusieurs pays, y compris dans des pays présentés comme des PVD. La suspicion systématique des opposants aux OGM relève sans doute d'un penchant idéologique, mais la médiatisation précipitée des « succès » paraît aussi douteuse. Alors que l'Afrique bénéficie d'une bienveillance d'agences d'aide bilatérale ou internationale pour s'approprier des promesses des biotechnologies, une vision synthétique des résultats de l'adoption du CGM est utile pour cerner la portée et les conditions d'une exploitation efficace.

Pour aider à cerner les possibilités de préserver un succès rare en Afrique, la première partie est consacrée à caractériser ce succès, à en identifier les facteurs, tout en soulignant le processus de sa résorption malencontreuse depuis la réforme des politiques cotonnières dans les pays concernés. Dans la deuxième partie, on explicitera les tendances lourdes mises en exergue en veillant à indiquer les actions possibles pour en tirer profit.

## **I. Un succès certes... mais déjà en résorption**

Le succès du coton dans les pays de l'Afrique Zone Franc procède des effets directs et indirects de la production cotonnière, mais aussi des diverses opérations de développement que le succès cotonnier avait encouragé à conduire dans les zones cotonnières. Il s'explique par la prise en compte des contraintes et objectifs des paysans à ressources limitées. L'intervention soutenue de l'Etat pour construire les filières est assimilable à la construction des grands réseaux de distribution de service. Les leçons tirées de la déréglementation de ces réseaux apportent un éclairage utile à l'ajustement de la restructuration des filières cotonnières.

### **I.1. Indications d'un succès enviable**

#### **I.1.a Eléments de succès relatifs à la production cotonnière**

Le succès du coton dans les pays de l'Afrique Zone Franc est souvent évoqué d'abord pour la place que ces pays ont conquise dans le marché mondial ainsi que pour les revenus directs distribués aux paysans producteurs. Il y a cependant d'autres effets directs importants à souligner, ainsi que des effets indirects non moins significatifs.

#### **Une place enviable sur le marché mondial**

En termes de production, l'ensemble des pays de l'Afrique Zone Franc ne pèse encore que d'un poids faible dans le monde du coton, fluctuant autour de 5% de la production mondiale. C'est dans le domaine des transactions internationales que la part des pays de l'Afrique Zone Franc est devenue significative depuis une quinzaine d'années. Pour l'ensemble du coton à soie moyenne, cette part fluctue de 12-16%, conférant à l'ensemble des pays concernés le deuxième rang des exportations mondiales (Figure 1). Si l'on tient compte de la gamme de qualité du coton exporté, c'est-à-dire le niveau supérieur du coton à soie moyenne que les pays africains de la Zone Franc produisent relativement plus que les autres pays exportateurs, la part de ces pays dans ce segment de marché est estimé, selon certains professionnels du

négoce du coton, à près de 30%.

### Un coton de qualité recherché par des pays exigeants

La qualité du coton fait appel à de si nombreux critères techniques qu'il n'est pas aisé d'en parler simplement. Il convient de savoir que l'Indice A de Cotlook, évoqué fréquemment à propos de l'évolution du prix mondial, correspond à une qualité de niveau moyen pour du coton à soie moyenne, d'une longueur mesurée en pouce (1"3/32) et d'une apparence donnée. La plupart des pays produisent un coton correspondant essentiellement à ce type de qualité. Les Etats-Unis, deuxième producteur mondial (après la Chine) et premier exportateur, produisent un coton généralement plus court. A l'opposé, le coton de la plupart des pays de l'Afrique Zone Franc correspond en grande majorité à un niveau supérieur à celui de l'Indice A, notamment en terme de longueur (Tableau 1). Cela explique la part significative des pays exigeants en qualité dans la clientèle de ces pays (Tableau 2).

Figure 1. L'Afrique Zone Franc dans la production et exportation du coton dans le monde

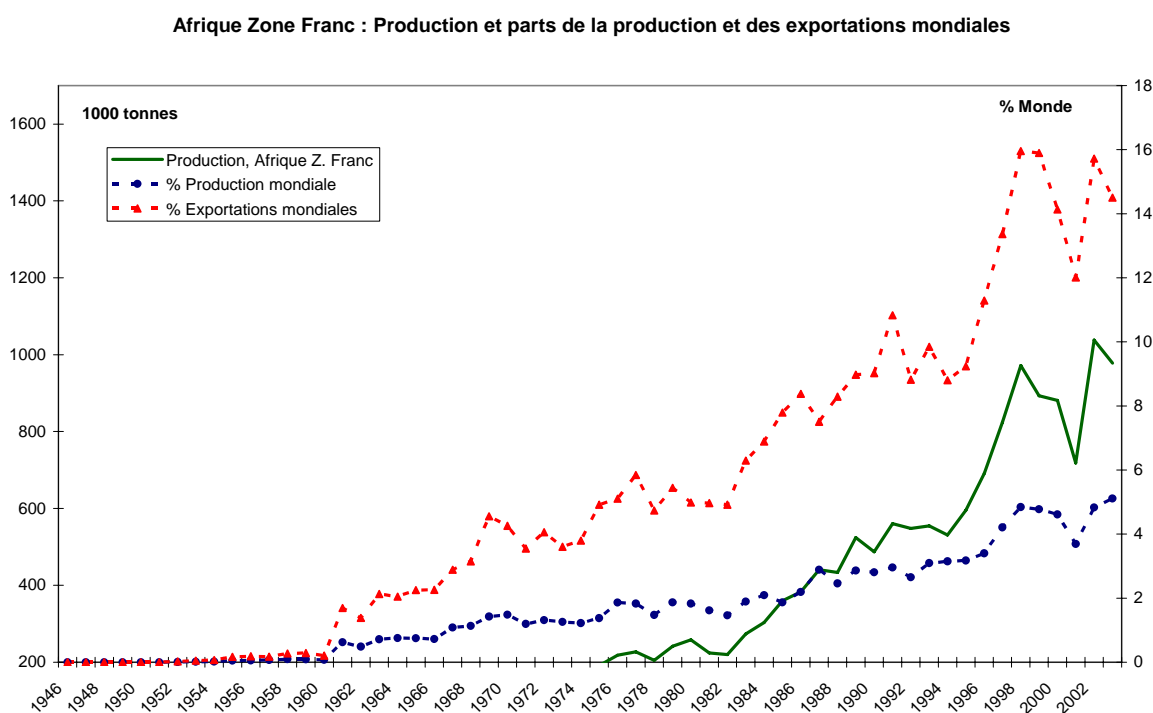


Tableau 1. Distribution en longueur de la production de 5 pays de l'UEMOA

|       | $\geq 1''5/32$ | $1''1/8$ | $1''3/32$ | $< 1''3/32$ |
|-------|----------------|----------|-----------|-------------|
| 1 995 | 4%             | 34%      | 57%       | 5%          |
| 1 996 | 4%             | 33%      | 55%       | 8%          |
| 1 997 | 2%             | 41%      | 55%       | 1%          |
| 1 998 | 0%             | 31%      | 57%       | 13%         |
| 1 999 | 2%             | 24%      | 47%       | 27%         |
| 2 000 | 1%             | 23%      | 51%       | 25%         |
| 2 001 | 0%             | 19%      | 53%       | 28%         |
| 2 002 | 0%             | 23%      | 48%       | 29%         |

Source : Fok & Bachelier, 2004

Tableau 2. Parts cumulées de l'Europe des 15, de Taïwan et du Japon dans la destination du coton de l'Afrique de l'Ouest

| 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 37%  | 38%  | 28%  | 30%  | 24%  | 32%  | 15%  | 39%  |

Source : Fok & Bachelier, 2004

### Un rendement fort honorable en conditions strictement pluviales

En termes de rendement ou de productivité technique, les comparaisons entre les pays ne sont pas aisées car de nombreux pays peuvent bénéficier d'une irrigation partielle ou totale. Apprécier le niveau de productivité technique des pays africains Zone Franc en référence au rendement mondial, comme cela est souvent fait, n'est pas très rigoureux car ce rendement mondial est fortement influencée par les productions à irrigation partielle ou totale et dont le rendement peut être le triple d'un rendement en conditions strictement pluviales. Il faut donc comparer les rendements africains avec ceux obtenus dans les autres pays ou les zones de ces autres pays à production essentiellement pluviale. Dans ce cas, on s'aperçoit que, au moins jusqu'au début des années 1990, les pays de l'Afrique Zone Franc sont parmi les plus productifs, au même niveau que les Etats de la Côte Est et Sud-Est des Etats-Unis (Fok, 1995)

### Une révolution verte à coûts acceptables

Les apports de la recherche variétale sont en partie responsables des niveaux de rendement et de qualité du coton produit. Jusqu'au début des années 1990, le processus de changement variétal était remarquable dans la mesure où le rythme de renouvellement de variétés (Tableau 3) était tout à fait proche de celui qu'on pouvait observer pour les grandes cultures dans les pays développés.

Tableau 3. Rythme de changement variétal, 1960-1990

|                   | Nombre de variétés adoptées | Nombre de variétés adoptées à grande échelle | Durée de vie moyenne des variétés adoptées à grande échelle (an) |
|-------------------|-----------------------------|--|--|
| Sénégal           | 7                           | 6  | 6.7  |
| Mali              | 10                          | 9  | 4.4  |
| Burkina Faso      | 14                          | 9  | 4.4  |
| Côte d'Ivoire     | 12                          | 12   | 3.3  |
| Togo              | 8                           | 7  | 5.7  |
| Bénin             | 11                          | 8  | 5.0  |
| Cameroun          | 15                          | 12   | 3.3  |
| Tchad             | 14                          | 9  | 4.4  |
| R. Centrafricaine | 14                          | 9  | 4.4  |

Source : Fok, 1995

Ce processus de changement variétal témoigne que la Révolution Verte s'est exprimée dans le cas du coton car il était accompagné d'un processus d'intensification. Cette intensification eut lieu avec des doses relativement faibles d'intrants et un certain degré de mécanisation par le développement de la culture attelée (quoique à des niveaux très différenciés entre les pays). Les dépenses monétaires liées à la production cotonnière, sans prendre en compte le paiement de la main-d'œuvre salariée (que l'on rencontre parfois seulement), étaient et restent très faibles en comparaison des autres pays (Tableau 4). C'est un élément de compétitivité et de résilience qu'il est important de souligner.

Hormis quelques pays où les conditions climatiques (semi-arides à arides) ne permettent pas un fort développement des ravageurs, le contrôle de ces derniers par l'emploi de produits chimiques est quasi-universel. Le plus souvent, cet emploi est le moyen exclusif du contrôle

des ravageurs du cotonnier. Certains pays ont eu à réaliser plus de vingt traitements chimiques dont les conséquences peuvent être fort déplorables sur l'environnement, la santé et la rentabilité. La perception négative découlant de ce recours abusif aux produits chimiques ne doit pas être extrapolée aux pays de l'Afrique Zone Franc où les producteurs réalisent le plus souvent 4-5 traitements chimiques dans l'année (Fok, et al., 1999). C'est également dans ces pays où l'application d'une démarche d'utilisation mieux raisonnée des produits chimiques est engagée, en dépit du degré d'analphabétisme des paysans (Silvie, et al., 1998).

Tableau 4. Compétitivité coût d'une intensification limitée

|                                   | Villages enquêtés, Hebei |      | USA* |      | Mali |      | Brésil | Bénin | Mozambique** |    |
|-----------------------------------|--------------------------|------|------|------|------|------|--------|-------|--------------|----|
|                                   | 2002                     | 2003 | 1997 | 2001 | 2004 | 1998 | 2003   | 2001  | 2000         |    |
| Coût des produits chimiques       | 143                      | 147  | 210  | 299  | 227  | 83   | 115    | 919   | 95           | 12 |
| Coût des semences                 | 42                       | 51   | 36   | 48   | 116  | 0    | 0      | 62    | 0            | 0  |
| Coût des autres intrants          | 69                       | 69   | 23   |      |      | 0    |        |       | 0            | 0  |
| Coût total des intrants physiques | 254                      | 267  | 269  | 347  | 343  | 83   | 115    | 981   | 95           | 12 |

\* Coûts établis pour les fermes à niveau moyen de coût en 1997, et pour la région du Mississippi Portal en 2001, non-inclus les frais technologiques des semences. Moyennes des cinq grandes régions cotonnières en 2003 (campagne 2003/04)

\*\* Coûts établis pour la Province du Cabo Delgado Province, au Nord du Mozambique

### D'importants revenus individuels et collectifs tirés du coton

La forte progression de la production a permis une forte augmentation du revenu brut aux paysans producteurs, en monnaie locale. La dévaluation du Franc CFA a bien entendu eu une forte influence sur l'évolution du revenu distribué en dollar US, mais les fluctuations observées renvoient à d'autres phénomènes, notamment les mécanismes de fixation du prix d'achat aux producteurs qu'on ne peut aborder ici pour ne pas compliquer l'analyse. Après déduction du coût des intrants, les paysans touchent en réalité 60-70% du revenu brut.

Tableau 5. Progression du revenu brut distribué dans les principaux pays (1 000 US\$)

|              | Burkina Faso   | Cameroun       | Tchad          | Côte d'Ivoire  | Bénin            | Mali             | Total            |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|
| 1995         | 50 487         | 53 566         |                | 72 711         | 79 015           | 96 948           | 352 727          |
| 1996         | 54 983         | 64 099         | 50 305         | 77 892         | 134 593          | 125 024          | 506 897          |
| 1997         | 67 939         | 66 052         | 69 969         | 86 056         | 119 941          | 145 439          | 555 396          |
| 1998         | 105 496        | 55 475         | 77 273         | 121 488        | 140 393          | 165 124          | 665 249          |
| 1999         | 86 687         | 57 234         | 38 215         | 124 993        | 90 580           | 129 571          | 527 281          |
| 2000         | 63 536         | 52 279         | 46 433         | 108 553        | 104 236          | 114 831          | 489 869          |
| 2001         | 77 197         | 59 112         | 31 844         | 89 841         | 93 834           | 67 880           | 419 707          |
| 2002         | 96 337         | 69 698         | 38 125         | 115 182        | 114 516          | 151 380          | 585 238          |
| 2003         | 136 723        | 84 801         | 45 675         | 94 457         | 139 418          | 182 197          | 683 272          |
| <b>Total</b> | <b>739 385</b> | <b>562 316</b> | <b>397 839</b> | <b>891 173</b> | <b>1 016 527</b> | <b>1 178 395</b> | <b>4 785 635</b> |

La distribution du revenu brut de la production est le plus fréquemment évoquée pour indiquer l'importance économique de cette production pour les paysans. Le transfert des responsabilités, dans l'exécution des tâches de la commercialisation du coton-graine et de la gestion du crédit intrant, correspond cependant à une véritable externalisation de services qui génère un revenu monétaire collectif au profit des organisations villageoises qui en sont chargées. Les modalités de versement de cette rémunération peuvent différer entre les pays et varier dans le temps dans un même pays. Au Mali, les modalités sont restées identiques depuis la fin des années 1970 et les versements sont effectués au niveau de toutes les organisations villageoises à la base. Dans ce pays, les versements s'élevaient à 1,9 million US\$ en 1992, avant la dévaluation du Franc CFA. Ils fluctuent autour de 3,0 millions US\$ par an ces dernières années. Ces versements donnent une idée de la capacité financière en investissements, sociaux ou productifs, des organisations bénéficiaires. Alors que le coton a été, du temps colonial, une production conduite collectivement dans les villages pour acquitter une dette vis-à-vis de l'extérieur (l'administration), il est intéressant de constater que ce même coton génère maintenant des recettes collectives en plus des recettes individuelles pour chaque paysan producteur.

#### I.1.b Eléments de succès découlant de la production cotonnière

L'installation d'infrastructures à caractère social ou économique, telles que les salles

d'accouchement, les salles de formation et les magasins d'entreposage des intrants, est l'effet le plus visible de la distribution de revenus collectifs, comme nous venons de mentionner pour le Mali. Les effets indirects sont aussi importants car ils influent sur la sécurité alimentaire et la capacitation des paysans.

### **Meilleure sécurité céréalière**

Le processus de modernisation de la production agricole dans les zones cotonnières, tant par la mécanisation que par la familiarité dans l'utilisation des intrants, est responsable d'une productivité améliorée en cultures vivrières (Raymond and Fok, 1994) aboutissant à un niveau de sécurité alimentaire bien meilleur que dans les zones non cotonnières (Tableau 6).

Tableau 6. Surplus céréalier plus important dans les exploitations cotonnières au Mali

|   | Exploitations avec coton |      | Exploitations sans coton |      |
|---|--------------------------|------|--------------------------|------|
|   | 1992                     | 1998 | 1992                     | 1998 |
| Avec plus d'une unité complète de culture attelée | 170                      | 239  | 122                      | 334  |
| Avec une unité complète de culture attelée        | 156                      | 230  | 244                      | 302  |
| Equipement en culture attelée absent ou incomplet | 25                       | 42   | 67                       | 3    |

Surplus de céréales/capita après déduction de 250 kg/personne/an

Source : Fok & Tazi, 2003

### **Des forges aux moteurs**

Le développement de la culture attelée a induit la modernisation et la diversification des activités du réseau de forgerons villageois. Les tentatives pour amorcer une motorisation de l'agriculture se sont aussi appuyées sur ces forgerons qui sont devenus familiers dans le fonctionnement et la réparation des moteurs. C'est à leur niveau que les paysans, plus précisément leurs épouses, peuvent faire moudre les grains de céréales pour s'affranchir du pénible pilage. Cette incidence positive sur les conditions des femmes rurales n'est pas suffisamment évoquée. C'est aussi à leur niveau que l'on peut faire réparer aujourd'hui les mobylettes ou motocyclettes.

### **De l'alphabétisation à l'émergence de leaders paysans**

Le transfert des responsabilités aux villageois, dans l'exécution des tâches de commercialisation du coton-graine et de la gestion du crédit intrants, n'a pu être généralisé qu'après l'extension de leur alphabétisation fonctionnelle en langues vernaculaires. Cela a été une première étape de capacitation dans le domaine du développement humain. La possibilité de transférer le savoir par des supports écrits en langues vernaculaires a permis ensuite la poursuite de ce développement humain dans les domaines techniques et de la gestion. Tout ce processus de capacitation s'est traduit par la formation d'un vivier de responsables paysans dont certains ont atteint aujourd'hui une stature régionale voire internationale.

### **Des processus de coopération régionale avant la lettre**

Le développement de la production cotonnière a donné lieu aussi à un partenariat régional avant la lettre. Cela est particulièrement vrai dans le processus de l'organisation des associations villageoises. Tous les pays se sont inspirés de l'exemple des Associations villageoises du Mali mais ils ont tous su l'ajuster pour en faire des variantes plus adaptées qui leur sont propres.

Cela est aussi spectaculaire dans le domaine variétal. Toutes les variétés utilisées depuis cinquante ans sont issues du réseau de recherche cotonnière de l'ensemble des pays de l'Afrique Zone Franc, en cumulant les progrès réalisés par les différents pays. Fondamentalement, l'origine régionale de ces variétés est incontestable et elle se prête imparfaitement à l'application du principe étroit de propriété intellectuelle qui prévaut aujourd'hui. Par ailleurs, la décision de l'adoption des variétés n'a pas été contrainte par la nationalité de l'équipe de recherche qui a finalisé le travail de création variétale. Les variétés

les plus cultivées, au cours des cinquante dernières années, ont été finalisées au Tchad, au Cameroun, au Togo, en Côte d'Ivoire voire au Mali et elles ont été utilisées bien au-delà des pays qui ont mené à bien leur finalisation. Cette démarche régionale dans la création et l'utilisation des variétés peut être remise en cause par l'introduction de variétés étrangères à la région concernée, comme cela devrait être le cas avec les variétés génétiquement modifiées.

### **I.1.c Eléments de succès liés aux opérations de développement rural**

Le succès mentionné pour le coton dans les pays de l'Afrique Zone Franc n'est pas uniquement associé à la progression de la production cotonnière. Il lui est rattaché un processus de développement rural découlant en partie des effets indirects de la production cotonnière que nous venons d'indiquer. Le tableau de ce processus serait incomplet sans l'évocation de la diversification des activités conduites dans les zones cotonnières et dont les sociétés cotonnières ont été chargées.

#### **Diversification des cultures**

Le premier domaine de diversification concerne celle des cultures. L'auteur de cet article a travaillé près de dix ans dans la zone cotonnière du Mali en s'occupant peu du coton. Il s'est chargé de l'intensification de la culture du maïs, avant de s'impliquer dans une diversification plus poussée des cultures. Cela n'était pas spécifique au Mali et fut conduit, suivant des modalités diverses, dans pratiquement tous les pays de l'Afrique Zone Franc. La diversification a concerné le riz, notamment le riz pluvial, l'arachide, le niébé, le soja, le tournesol, d'autres cultures à fibre comme le kenaf. Dans certains pays, comme ce fut le cas au Mali, les initiatives furent lancées pour une meilleure exploitation des essences d'arbustes à valeur économique (cas des acacias produisant des gommés, notamment la gomme arabique) voire pour envisager une production de carburant végétal. Ces initiatives ne furent malheureusement pas soutenues par les institutions internationales de financement.

#### **Promotion de la transformation des produits agricoles**

L'extension des activités a concerné aussi la transformation des produits agricoles, quoique à un degré moindre. Nous avons déjà parlé de la mouture des grains de céréales qui a donné lieu, dans certains pays, à la constitution de groupes de paysans pour s'impliquer dans la vente de la farine au-delà des villages de production. Au Cameroun, le séchage des oignons et la production de jus de fruit ont correspondu à des opérations de transformation et de commercialisation plus complexes mais qui pouvaient générer potentiellement davantage de valeur ajoutée.

A une échelle certes limitée, l'utilisation des graines de soja pour substituer aux graines de Néré dans la fabrication par les femmes d'un condiment local (soubala au Mali) a une signification de grande portée. La substitution, même partielle, a permis aux femmes d'augmenter le volume de leur production du condiment concerné pour en tirer un revenu monétaire de complément. Elle leur a permis aussi de moins braver les dangers de chute d'arbre dans la collecte des graines de Néré. Ces opérations se sont insérées naturellement dans la démarche d'animation féminine pour équilibrer, un peu, une vulgarisation agricole trop exclusivement ciblée sur les hommes.

#### **Initiatives de gestion et d'exploitation des ressources naturelles**

La diversification des activités a également touché au domaine de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles. Les opérations mises en œuvre ont concerné la lutte anti-érosive, l'aménagement des bas-fonds pour sécuriser les productions de riz en hivernage et les productions maraîchères en saison sèche. Dans certains pays, les actions d'agroforesterie ont été exécutées à la fois pour satisfaire les besoins en bois de chauffe, afin de ne pas accroître la pression sur les parcs arborés naturels, et pour générer des revenus à partir de l'exploitation du bois (perches pour la construction, production de fagots de bois ou charbon).

## **Des actions en faveur du bien-être des populations rurales**

Les actions ont aussi concerné plus directement le bien-être des populations villageoises à partir d'un meilleur approvisionnement en eau. C'est le sens des opérations de forages profonds ou d'installation de pompes d'exhaure. Au Mali, il a été possible d'installer des équipements de biogaz avec l'assistance technique chinoise.

Cette extension des activités a apparu exagérée, voire injustifiée, lorsque les filières cotonnières connurent d'importantes difficultés financières lors de la forte baisse du prix mondial, au début des années 1990. Aujourd'hui, la plupart de ces filières sont réorganisées suivant le principe du recentrage des activités autour du coton avec abandon des opérations jugées sans rapport direct avec cette production. Cette orientation est cependant adoptée en occultant les connaissances sur les facteurs qui sont à la base du succès coton.

## **I.2. Facteurs du succès exprimé**

### **I.2.a Facteurs du succès cotonnier**

#### **Intégration : pas forcément le seul mode d'organisation efficace**

Le succès de la production cotonnières dans les pays de l'Afrique Zone Franc est assez fréquemment expliqué par l'organisation intégrée des filières permettant à une société cotonnière d'assumer l'ensemble des services nécessaires à cette production (Bérou, 1994, Campagne and Raymond, 1994, Groupe de Travail Coopération française, 1991). Cela n'est pas inexact mais cette explication ne met pas en évidence les facteurs qui sont à la base de l'adhésion des paysans à produire du coton. L'intégration est un mode d'organisation qui s'est révélé efficace pour répondre aux attentes des paysans pour adhérer à la production (Fontaine and Sindzingre, 1991). D'autres modes peuvent cependant être d'efficacité égale voire supérieure. Pour pouvoir les identifier et évaluer correctement, il faudrait au préalable cerner les facteurs d'adhésion que les paysans peuvent juger favorables.

#### **Proposition d'une grille d'adhésion à sept facteurs**

Il y a peu de travaux pour cerner spécifiquement ces facteurs dans le cas du coton, mais les contraintes, objectifs et comportements des paysans à ressources limitées, dans les pays en développement, sont connus depuis longtemps. Les pays en développement, notamment en Afrique, se distinguent par l'inexistence ou l'imperfection de nombreux marchés de biens et de services, c'est une contrainte forte qui nuit fortement à la progression des productions agricoles (Dorward and Kydd, 2003, Govereh, et al., 2000, Griffon and Weber, 1998, Kelly, et al., 1999, Sarris, 1994, Staatz, 1992). L'aversion au risque de ces paysans à ressources limitées est soulignée depuis longtemps (Binswanger, 1980, Binswanger and Sillers, 1983), de sorte que le niveau d'intensification de leurs productions agricoles est très bas. Les travaux relevant de la théorie néo-institutionnelle mettent en exergue la nécessité de règles mutuellement acceptables pour induire l'adhésion réelle des acteurs aux transactions entre eux (Kydd, et al., 2002, Lin and Nugent, 1995, Nabli and Nugent, 1990, Platteau, 2000).

Nous avons traduit les résultats de ces travaux en l'identification de sept critères correspondant aux contraintes et objectifs des paysans à ressources limitées et nous considérons que c'est le degré de satisfaction de ces critères qui induit la plus ou moins adhésion à une production agricole comme le coton. Il s'agit de :

- L'aversion au risque : car pour des paysans à ressources financières limitées, toute occurrence d'un risque aura des conséquences dramatiques, inacceptables, pour assurer la survie de la famille.

- Le manque de ressources financières : empêche les paysans d'adopter des techniques de production plus productives qui exigent des sorties monétaires qu'ils ne peuvent supporter.
- La contrainte de liquidité : qui peut pousser les paysans à brader leurs productions en période défavorable de vente de leurs produits agricoles et à les enfermer davantage dans la trappe de paupérisation.
- L'imperfection des marchés financiers : qui ne permet pas aux paysans de desserrer leurs contraintes financières ou de le faire à un coût acceptable.
- Le manque de compétence : plus particulièrement mais non exclusivement technique, qui ne permet pas aux paysans d'exploiter au mieux leurs facteurs de production
- Le niveau élevé des coûts de transaction : pour acquérir les intrants ou pour vendre les produits agricoles, réduisant ainsi la rentabilité de ces derniers.
- L'attachement au paiement d'un prix équitable : pour couvrir au moins les coûts de production et récompenser les efforts de production.

Nous avons appliqué cette grille de lecture à sept critères pour expliquer le réel développement de la production cotonnière en Afrique Zone Franc depuis 1952 (Fok and Tazi, 2003, 2004) jusqu'à la veille de la restructuration des filières cotonnières dans ces pays, au début des années 1990. Nous en donnons ici les résultats majeurs.

### **Plusieurs éléments favorables pour réduire la perception du risque**

L'aversion au risque a été réduite par l'application de la règle de l'annonce du prix d'achat du coton-graine avant le semis et du maintien du prix tout au long de la campagne de commercialisation, ainsi que par l'engagement de la commercialisation de tout coton produit. Cette règle n'a jamais été prise en défaut jusqu'à la réforme des filières cotonnières et elle prenait la forme d'un engagement de l'Etat vis-à-vis des producteurs de coton dans tous les pays considérés. En assumant la gestion du crédit intrant et la commercialisation du coton-graine, les paysans se sont affranchis des risques de ne pas disposer des intrants en quantités et en temps voulus, ainsi que de celui d'être trompés sur le niveau réel de la quantité et de la qualité de leur production. Le développement des réseaux de forgerons villageois apportait aussi une sécurité dans l'emploi des équipements agricoles dont l'investissement paraissait ainsi peu risqué.

### **Crédit et soutien en réponse à la contrainte financière des paysans**

Pour compenser le manque de ressources financières des paysans, les intrants nécessaires à la production cotonnière (semences, engrais, puis produits chimiques pour le contrôle des ravageurs) ont été octroyés à crédit qui était récupéré à la commercialisation du coton-graine. Il en fut de même pour équiper les exploitations paysannes en culture attelée. En même temps que la mise en place à crédit des facteurs de production, il fut mis en œuvre une politique de réduction du coût de ces facteurs, soit sous forme de subvention à la faveur de soutiens financiers (venant d'abord de la France puis relayée par l'Europe), soit sous forme de soutien interprofessionnel<sup>1</sup> avant la lettre (en intégrant le coût dans le processus de détermination

---

<sup>1</sup> Il est important de souligner que, de notre point de vue, le soutien apporté pour réduire le coût d'acquisition des intrants dans plusieurs pays a été mal qualifié en subvention. Du moment que le coût de ce soutien était pris en compte dans le mécanisme de fixation du prix d'achat, il ne s'agissait pas d'une injection financière extérieure comme c'est le cas d'une subvention. Fondamentalement, il s'agissait d'une modalité de partage du coût entre les paysans et les sociétés cotonnières concernées. On peut néanmoins critiquer le caractère non transparent de ce partage qui peut faire penser que le coût était surtout supporté par les paysans. Si tel était le cas, le soutien prenait la nature d'une avance partielle sur récolte. Quoi qu'il en soit, l'élimination plus ou moins

résiduelle du prix d'achat du coton-graine).

### **Actions diverses face aux contraintes de liquidité et des marchés financiers**

L'engagement à payer les paysans, dans des délais excédant rarement deux semaines, contribua à soulager les contraintes de liquidité des paysans. La pratique systématique du paiement en une seule fois fut un autre élément favorable dans ce sens.

La fourniture des intrants à crédit pour produire du coton répondait bien sûr à l'imperfection du marché financier dans les zones rurales des pays concernés, mais ce crédit fut le plus souvent limité à l'acquisition des intrants agricoles et spécifiquement destinés au coton. Contrairement à d'autres pays africains, ce crédit n'a jamais permis de couvrir les dépenses de main-d'oeuvre salariée. Certains pays, comme le Mali au début des années 1980, ont appliqué le même système de crédit pour la production intensifiée de maïs. Toujours, au Mali, c'est à partir du milieu des années 1980 que fut instauré un système de micro-crédits dans la zone cotonnière que pouvaient bénéficier les hommes et les femmes pour des activités très diverses.

### **Capacitation pour faire gagner en compétence**

Le souci de faire évoluer les compétences techniques des paysans, afin de gagner en productivité, a été à la base de la mise en place d'un dispositif d'encadrement dont le maillage s'est resserré petit à petit depuis 1952. A partir de la fin des années 1970, ce gain en compétence technique a été complété par l'acquisition d'une alphabétisation fonctionnelle pour un nombre significatif de paysans. Ce processus a permis ensuite, à une fraction de ces derniers, dès la deuxième moitié des années 1980, de jouer un rôle actif dans la diffusion des messages techniques auprès d'autres paysans. Le développement des compétences s'est étendu, dans quelques pays, au domaine de la gestion des exploitations et des groupements villageois.

### **Réduction jusqu'à l'inversion des coûts de transaction**

La multiplication des centres d'achat de coton a été la première mesure pour réduire les coûts de transaction supportés par les paysans. A titre indicatif, jusque dans les années 1960, les paysans n'avaient pas d'autres moyens que de marcher et de porter sur la tête le coton à vendre, en parcourant parfois des dizaines de kilomètres. La multiplication des marchés a fortement réduit par la suite les distances à parcourir. Le transfert de la commercialisation du coton-graine aux villageois eux-mêmes a fait déplacer les marchés dans les villages de ces derniers, supprimant pour ainsi dire le coût de transport. Comme ce transfert a correspondu à une externalisation au profit des villages, générant une rémunération, il n'est pas infondé de dire que les coûts de transaction sont devenus négatifs au bénéfice des collectivités villageoises.

### **Changement de mécanisme de fixation de prix vers plus d'équité**

En termes d'équité, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement cotonnier, en 1952, s'est exprimé par un relèvement très significatif du prix d'achat du coton-graine, en comparaison de ce qui fut appliqué auparavant. Le souci d'équité s'exprimait plus particulièrement dans l'application d'un prix identique sur tout le territoire national. La démarche pour réduire le coût d'acquisition des facteurs de production, déjà mentionnée, participait aussi à ce souci d'équité même si le processus manquait de transparence. Le passage du système de prix fixe à celui du prix minimum (Fok and Raymond, 1995), en

---

progressive de ce type de mécanisme (encore plus neutre que la notion de soutien vis-à-vis des effets sur le marché) dans toutes les filières cotonnières, à partir de la fin des années 1980, a été à l'origine d'une régression de la productivité dont tous les acteurs ont pâti. On peut regretter que ce soit le résultat d'une erreur d'analyse économique.

connexion avec l'évolution du prix mondial, mais seulement à la fin des années 1980, marquait une évolution positive dans le sens d'une plus grande équité et transparence. Dans la plupart des pays, par ce changement du système de prix, les paysans ont acquis voix au chapitre dans la détermination du prix d'achat du coton-graine.

### **Rôle de l'Etat pour l'instauration de facteurs favorables**

La prise en compte des contraintes et des objectifs des paysans, dans un sens de plus en plus favorables pour ces derniers, jusqu'à la fin des années 1980, ne reposait pas sur les seules forces du marché. L'Etat était prégnant ou en filigrane dans la plupart des évolutions que nous venons de résumer. La pertinence de cette intervention de l'Etat est le plus souvent contestée dans les analyses récentes qui ont guidé la mise en œuvre de la restructuration des filières cotonnières dans les pays concernés (Badiane, et al., 2002, Baffes, 2000, Pursell and Diop, 1998). Rares sont ceux qui osent défendre cette pertinence, en rappelant par exemple le contexte économique de ces pays à la veille de leur indépendance (Costello, 1994). Plus récemment, l'intervention de l'Etat est justifiée par les défaillances de coordination par le marché lorsque des biens publics sont en jeu, que des externalités doivent être gérées ou que des économies d'échelle apparaissent. Les résultats mitigés obtenus depuis la restructuration des filières cotonnières, dans le sens de la réduction voire suppression du rôle de l'Etat, interpellent pour une vision plus globale de la nécessité de l'intervention dans la durée de l'Etat. Cette vision nous semble maintenant possible grâce aux connaissances acquises dans la déréglementation des réseaux de distribution de service dans les pays développés.

### **I.2.b Filières cotonnières : constructions avec soutien nécessaire de l'Etat**

#### **Les filières cotonnières ne sont pas si spécifiques**

L'attitude qui prédomine consiste à regarder les filières cotonnières de l'Afrique Zone Franc comme des objets spécifiques, rares sont les tentatives pour les scruter à travers le fonctionnement d'autres filières ou secteurs économiques, y compris en Occident. Cette attitude fait manquer la possibilité d'exploiter des connaissances théoriques plus générales afin de mieux comprendre en retour les filières cotonnières africaines.

Le fonctionnement en monopole et la remise en cause de celui-ci rapprochent les filières cotonnières des grands réseaux de distribution de services fondamentaux (énergie, eau, transport, télécommunication...) dont l'étude, avant et après leur déréglementation en Occident, a généré un corpus théorique appelé "théorie des réseaux" en économie industrielle (Economides, 1996, 2005). Ce corpus prend fondamentalement acte de l'existence d'économies d'échelle dans la fourniture des services en réseaux et d'une situation de concurrence imparfaite. Nous avons mobilisé récemment ce corpus pour obtenir un éclairage nouveau sur les filières cotonnières et pour tirer des leçons pour améliorer la restructuration de ces dernières (Fok, 2005c). Nous en rapportons ici les principaux résultats.

#### **Similitude entre filières cotonnières et grands réseaux de distribution de service**

Les filières cotonnières dans les pays de l'Afrique Zone Franc, avant leur restructuration depuis une dizaine d'années, peuvent être assimilées à des réseaux de distribution de service car elles en ont la morphologie et les traits de fonctionnement. Ces réseaux peuvent être caractérisés par une morphologie à trois couches en fonctionnement synergique (Curien, 2000) qu'on retrouve dans le cas des filières cotonnières. La couche basse du réseau coton correspond à l'ensemble des infrastructures d'égrenage (usine d'égrenage), de production autonome d'énergie, du parc de camions et du garage pour leur maintenance. L'existence d'économies d'échelle peut être admise pour ces infrastructures. La couche haute englobe les services rendus aux paysans-clients du réseau coton. Il s'agit fondamentalement de la commercialisation du coton-graine produit par les paysans et de la fourniture des semences pour la production de la campagne suivante. Ce sont les deux services incontournables de tout

réseau coton. Les pays de l'Afrique francophone se caractérisent par la fourniture de services supplémentaires que nous avons déjà évoqués (crédit intrants aux paysans, diffusion des messages techniques et formation des paysans). La couche médiane du réseau est constituée fondamentalement du "maillage" de personnel technique, localisé sur le terrain et chargé de la diffusion des messages techniques, de la mise en place des intrants auprès des paysans dans les villages, mais aussi de remonter les informations (besoins en intrants, prévisions de production).

Les filières cotonnières des pays considérés ont les traits de fonctionnement des réseaux de distribution car elles génèrent notamment d'importants "effets de club", elles sont le lieu de synergies de production et de subventions croisées. Par le phénomène d'effet de club (résultant de l'augmentation du nombre de membres), chaque membre parvient à bénéficier de davantage de services et à des coûts de plus en plus réduits. La réduction des coûts de transaction et la diversification des activités dans les zones rurales que nous avons déjà analysées sont des expressions tangibles de ces effets de clubs et des synergies de production. L'application de prix uniques pour des intrants différents d'un même type, ou l'application d'un prix d'achat unique du coton-graine sur tout le territoire d'un pays, sont des illustrations parfaites d'un processus de subventions croisées.

### **Dynamique des réseaux liée à l'intervention de l'Etat**

Le développement du corpus de la théorie des réseaux est surtout intéressant pour saisir la dynamique de ces derniers. Les modèles mis au point permettent de distinguer 4 phases dans le développement d'un réseau avec identification du rôle de l'Etat :

- une phase initiale, en deçà d'une masse critique  $n_1$ , au cours de laquelle le réseau ne peut se développer sans subvention externe;
- une phase de croissance autoentretenu, entre la masse critique et une taille  $n_2$  au cours de laquelle il est de l'intérêt des membres du réseau de partager les coûts de son développement ;
- une phase de croissance dirigée, entre la taille  $n_2$  et une taille supérieure  $n_3$ , au cours de laquelle l'intervention publique est nécessaire afin que l'intérêt collectif prime sur les intérêts privés dans le développement du réseau;
- et enfin une phase de service universel qui s'étend au-delà de la taille  $n_3$ , qui peut être autoentretenu jusqu'à la taille de sortie  $n_4$  mais qui nécessitera une intervention publique si on veut aller au-delà.

L'intérêt de ce corpus est de mettre en évidence le rôle de l'Etat pour accompagner le développement d'un réseau, et nous voyons que ce rôle paraît justifié au-delà de la phase initiale du démarrage du réseau.

### **Les leçons pour la gestion de la restructuration des filières cotonnières**

En appliquant les connaissances de la dynamique des réseaux au développement et à la restructuration des filières cotonnières, nous tirons que :

- il n'y a pas de développement effectif d'une filière cotonnière sans avoir atteint une taille critique grâce à l'intervention de l'Etat,
- il est économiquement inefficace d'éclater une filière cotonnière en situation de monopole si la taille de ce dernier reste insuffisante,
- le soutien de l'Etat doit durer assez longtemps, même après avoir atteint la taille critique nécessaire, si l'on veut que les effets de la production cotonnière puissent bénéficier au plus grand nombre,

- la diversification des activités conduites par les sociétés cotonnières en situation de monopole était économiquement rationnelle et efficace, tant pour ces sociétés, pour les paysans des zones cotonnières que pour les agences bilatérales ou multilatérales de développement qui les avaient financées,
- il y a certes un risque pour les sociétés cotonnières à grossir de trop par les activités conduites, mais le réajustement des activités ne doit pas conduire au recentrage strict des activités autour du coton comme l'on tend à le faire aujourd'hui,
- l'option de monopoles locaux est justifiée dans la restructuration des filières cotonnières pour préserver les effets de club et les synergies de production, tout en ouvrant de nouvelles possibilités de régulation de ces monopoles.

Il nous semble que les facteurs, à la base de l'adhésion des paysans à la production cotonnière et du développement des filières associées, n'ont pas été suffisamment pris en compte dans la restructuration de ces filières depuis le début des années 1990. C'est pour cette raison que le succès cotonnier présente divers signes de résorption.

### **I.3. Indications d'un succès cotonnier en résorption**

#### **I.3.a Des signes de résorption**

##### **Résorption en relation, quoique non exclusive, avec la restructuration des filières**

Soumis à une certaine pression pour restructurer leurs filières cotonnières, tous les pays de l'Afrique Zone Franc y ont répondu de manière très variée et à des rythmes décalés. Il ne fait de doute que la pression à la restructuration des filières cotonnières est à l'origine de leur grande différenciation rendant difficile, voire impossible, de continuer à les appréhender de manière globale. Cette réserve est importante à considérer pour nuancer les signes de résorption du succès cotonnier que nous allons évoquer car ils se retrouvent seulement dans certains pays et pas dans d'autres, et les degrés de leur expression peuvent être également variés. Ces signes ne sont pas par ailleurs les seuls résultats des restructurations engagées même si elles y ont une part importante.

##### **Viabilité financière face à la volatilité des cours**

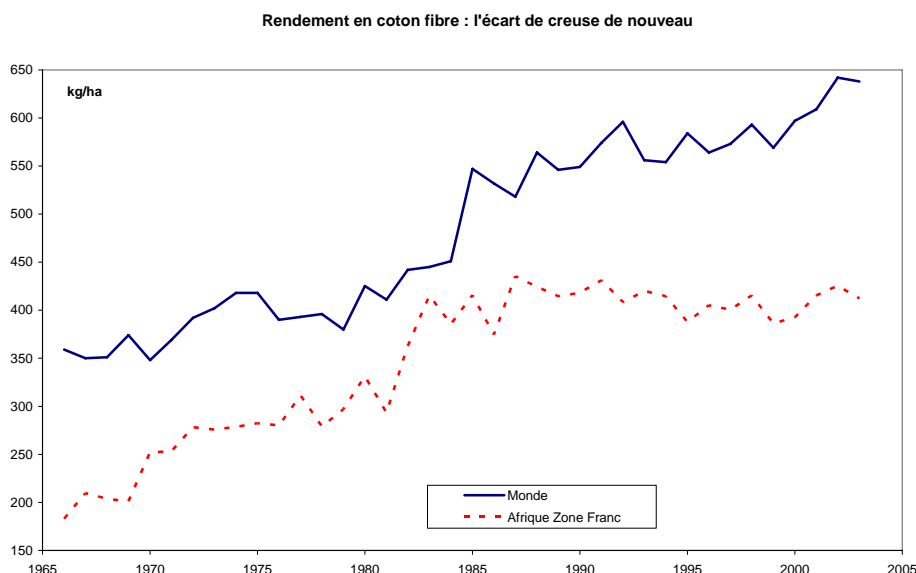
Avant même la fin des années 1980, toutes les filières se sont révélées financièrement fragiles face à la volatilité du prix mondial du coton. N'eut été la bonne volonté des agences bilatérales et multilatérales de développement pour aider à rééquilibrer les comptes, la plupart de ces filières auraient pu disparaître à deux ou trois reprises au cours des vingt dernières années.

La fragilité financière s'est maintenue avec la deuxième crise cotonnière de 1991/92 puis avec la chute tendancielle du prix mondial depuis 1997. Pour certains pays, c'est notamment le cas du Mali, il convient d'indiquer que la fragilité financière n'était pas due à la seule chute du cours mondial. Les erreurs de gestion, voire les malversions (Badiane, et al., 2002, Lejeal, 2002), y ont également grandement contribué. On peut au moins souligner que les sociétés cotonnières, comme on l'a observé aussi dans le cas d'autres produits d'exportation d'Afrique, n'ont pas toujours su gérer leur changement de taille en ajustant et adaptant les procédures de gestion. Cette nécessité d'ajustement ne fut pas anticipée d'ailleurs par les bailleurs de fonds et jusqu'à ce jour ils n'ont pas introduit la conditionnalité de communication d'information comme démarche de contrôle de gouvernance. Il serait cependant une erreur de considérer ces expériences malheureuses de gestion comme une spécificité africaine. Combien d'entreprises européennes ou américaines de renom, de nature publique ou privée, n'ont-elles pas été aveuglées également par leur "grossissement" ?

## Stagnation voire régression du rendement

C'est au cours des quinze dernières années que le phénomène de stagnation de rendement est devenu manifeste, quand il ne s'agit pas de régression. Si ce phénomène a concerné aussi la plupart des pays cotonniers dans le monde (Fok, 1998), ce n'est plus le cas depuis le dernier quart des années 1990. Il en découle que l'écart de productivité technique s'accroît au dépens des pays africains (Figure 2), que d'aucuns mettent sur la diffusion du coton génétiquement modifié dans plusieurs pays gros producteurs.

Figure 2. L'écart de rendement se creuse de nouveau



## Une progression de la production devenue fort chaotique

La production cotonnière globalement stagne mais avec de fortes fluctuations que n'expliquent pas les seules variations climatiques. Cela est visible pour l'ensemble des pays pris globalement (Figure 1) ou pour chaque pays pris individuellement (Figure 3). La production malienne a chuté en une année de près de 50% en raison d'un mouvement<sup>2</sup> de contestation paysanne (Sinaba, 2000a, b). On ne souligne pas assez que les difficultés financières de la filière du Mali ont débuté avec ce mouvement mal prévu et mal géré.

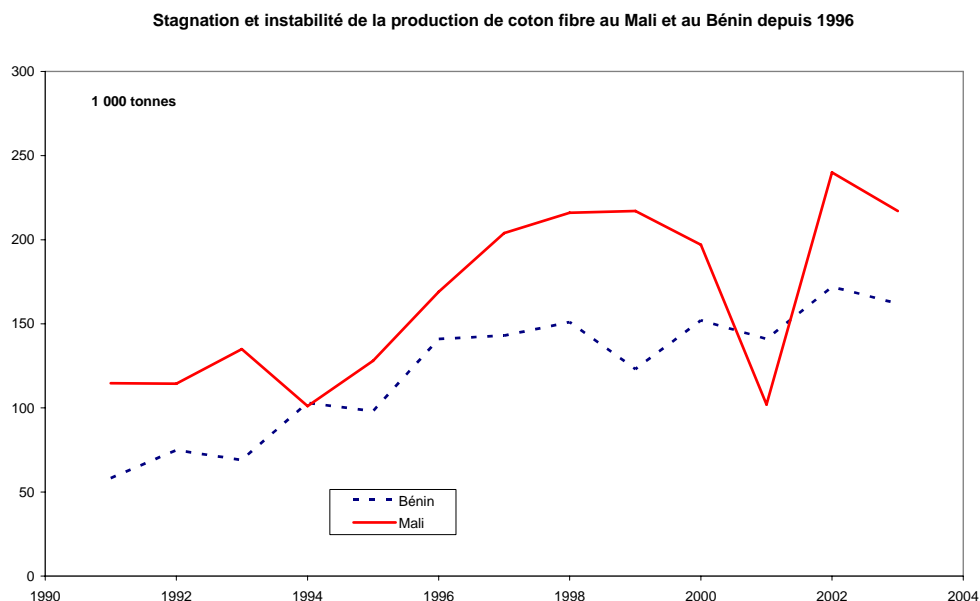
## Des tensions évidentes entre les acteurs

Le cas malien au cours de la campagne 2001/2002 est sans doute un phénomène extrême, il témoigne cependant d'une situation de tension entre les acteurs des filières cotonnières. A la même année, le Tchad a dû faire face aussi à une grève des paysans pour protester contre l'application d'un prix inférieur à celui qui était annoncé.

Une moindre adhésion à la culture cotonnière est observée dans plusieurs pays, soit par un retrait temporaire ou permanent de la culture cotonnière, soit par une réduction de la sole cotonnière par producteur. Cette moindre adhésion s'explique essentiellement par une évolution moins favorable de la plupart des sept critères que nous avons examinés plus haut.

<sup>2</sup> Pour protester contre un prix jugé trop faible, des syndicats paysans ont décidé de faire la grève du semis (des paysans ont même retourné les parcelles déjà semées par d'autres paysans). Ce mouvement ne fut pas suivi avec la même ampleur en fonction des régions. A la divergence entre la société cotonnière, CMDT, et les paysans d'une part, il faut aussi souligner la divergence entre les paysans eux-mêmes.

Figure 3. Stagnation et instabilité de la production au Bénin et au Mali



### I.3.b Moins bonne réponse aux attentes des paysans

#### Une certitude secouée de toutes parts

Dans le domaine de l'aversion au risque, la perception du risque est augmentée pour diverses raisons.

- Le prix d'achat du coton-graine est annoncé de plus en plus tardivement, dans certains cas, après l'ensemencement du coton, quand ce n'est pas plusieurs mois après la récolte du coton (Bénin).
- L'anticipation du revenu devient plus difficile pour les paysans car le prix effectivement payé a pu être inférieur que celui qui était annoncé auparavant (Angé, 2004).
- Il est rapporté aussi des cas de non commercialisation du coton produit, notamment au Bénin.
- Plus fréquent a été le retard d'enlèvement du coton, et donc de son paiement. Ce retard d'enlèvement peut être responsable d'une dégradation de la qualité du coton, il en découle que les paysans se voient payés pour un coton de faible qualité alors qu'ils avaient pris le soin de préserver la qualité à la récolte.
- Le retard de paiement a pu s'étaler sur plus d'une année même si le coton a été commercialisé et enlevé dans les délais (Côte d'Ivoire).
- S'agissant de la fourniture en intrants, les retards de livraison, la non-adéquation avec les quantités espérées et les récriminations sur les qualités fournies ne sont plus rares.

Tous ces événements rencontrés diversement dans les différents pays de l'Afrique Zone Franc avaient de quoi secouer la certitude dont les paysans étaient assurés pendant longtemps. Ils influent inmanquablement sur leur décision et leurs manières de cultiver le coton.

#### Aggravation des conséquences de ressources financières limitées et de la contrainte de liquidité

Il semble que l'on ait occulté totalement le manque de ressources financières des paysans des zones cotonnières en Afrique. L'orientation libérale des politiques de développement a conduit à supprimer toutes les dispositions pour diminuer le coût de cession des facteurs de

production aux paysans, même lorsque cela ne procédait pas de processus de subvention. Il en résulte que le coût des intrants est devenu plus élevé relativement au prix d'achat du coton-graine, surtout après la dévaluation du Franc CFA. Cette perception a encouragé les pratiques d'une intensification plus réduite ou d'acquisition des intrants aux qualités parfois douteuses par des voies informelles.

Les paysans ont été davantage soumis aux contraintes de liquidité du fait du retard de la commercialisation lorsque les acteurs des filières ont du mal à s'accorder sur le prix d'achat du coton-graine. Les retards de paiement, comme cela est déjà mentionné, accentuent encore plus les contraintes de liquidités.

### **Augmentation des coûts de transaction**

Dans certains pays, on a accentué l'option de transférer davantage de responsabilité aux paysans dans la gestion du crédit intrant, voire dans l'acquisition des intrants sur le marché régional ou international. Cette option n'a pas été suffisamment préparée. Il en découle que les premiers résultats furent décevants, les intrants furent parfois acquis avec grandes difficultés et à des coûts moins favorables. Cela donna lieu à des dissensions entre les paysans et les responsables de leurs représentations.

Bien qu'il n'y ait pas eu de remise en cause du système de commercialisation du coton-graine sous la responsabilité des groupements villageois, les coûts de transaction s'en sont trouvés augmentés dans les pays où les retards de paiement obligèrent les responsables villageois à engager diverses démarches pour provoquer le paiement.

### **Evolution contrastée dans le domaine de l'équité**

Tout n'est cependant pas négatif. Sur le plan de l'équité, les paysans ont acquis un plus grand pouvoir dans les processus de détermination du prix d'achat du coton-graine, voire dans le pilotage des filières lorsqu'une démarche de gestion interprofessionnelle est mise en œuvre. Pour autant, les changements de détermination de ce prix d'achat et leurs remises en cause rapides témoignent de conflits de vision qui ne favorisent pas la sérénité du climat entre les acteurs des filières concernées.

### **Leadership paysan promu avec des points d'ombre sur la gouvernance**

Dans le domaine d'augmentation des compétences, l'émergence de leaders paysans capables de prendre part à la gestion des filières de leurs pays est un acquis à saluer. La conquête d'une stature régionale voire internationale de quelques leaders paysans, dans leur participation aux négociations internationales, constitue certainement un acquis tout à fait remarquable. Pour autant, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Face à un nombre limité de leaders nationaux aux compétences accrues, la grande masse des paysans ne bénéficie pas des mêmes opportunités pour évoluer en compétence. Le fonctionnement des organisations paysannes à la base peut souffrir d'un manque de démocratie et de transparence (Bingen, et al., 1997, Bingen, 1996), ce qui alimente suspicion, ou dissension illustrée par le mouvement de scission des organisations ou institutions paysannes. Le manque de dispositions pour favoriser les échanges d'information entre les leaders paysans et leurs bases contient le risque d'isolement et de contestation des leaders qui pourrait remettre en cause l'ensemble du processus d'organisation paysanne.

Globalement, il y a peu de pays où les filières cotonnières fonctionnent dans un climat relationnel serein entre les acteurs. Le manque de convergence entre les acteurs ne permet pas de se fixer des objectifs communs et de définir des actions pour les atteindre. Cela est fort gênant, car des tendances lourdes dans le monde du coton se font cependant jour, elles commandent une réelle proactivité pour y faire face afin que le succès remarquable que nous avons décrit ne sombre pas totalement.

## **II. Tendances lourdes : contraintes nouvelles ou opportunités pour mieux rebondir ?**

Il n'y a pas de déterminisme dans les effets, positifs ou négatifs, des tendances lourdes que nous avons évoquées en introduction. Tout dépend de la manière de les appréhender et d'agir, même si ce sera difficile voire très difficile. Notre contribution à expliciter ces tendances a pour ambition d'aider à cerner les actions possibles.

### **II.1. Mondialisation : défi de mieux faire adresser la demande vers le coton africain**

La libéralisation accrue des échanges des produits textiles était annoncée depuis plus de 10 ans. L'élimination des quotas à l'importation de ces produits, établis dans le cadre de l'Accord Multifibre, a été décidée lors du Cycle de l'Uruguay, à la veille de la création de l'OMC. Une période de dix ans a été programmée alors pour permettre aux pays concernés de s'y préparer. L'élimination des quotas est entrée en vigueur en 2005 et les disputes encore actuelles entre la Chine et l'Union Européenne d'une part et entre la Chine et les USA d'autre part montrent que le sujet de la protection contre les importations textiles n'est pas forcément clos (Avril, 2005) car les pays développés ont traîné les pieds pour s'adapter à une mesure annoncée de longue date (Tang, 1999).

Les événements actuels ne correspondent pas tout à fait aux anticipations qui ont été faites à l'époque de la décision de la libéralisation du commerce des produits textiles. Pour les pays de l'Afrique Zone Franc, nous voyons d'autres erreurs d'anticipation dont ces pays doivent avoir conscience.

#### **II.1.a Libéralisation des échanges textiles : effet nuancé sur la demande en coton**

La libéralisation était considérée comme annonciatrice d'une plus forte demande en fibres textiles et en coton notamment. Le raisonnement était que l'élimination des quotas d'importation allait permettre aux pays textiles de développer leur production, en particulier les pays à bas prix de revient comme les PVD. On en déduisait alors des besoins accrus en matières premières (fibres). En 1994, l'ICAC voyait une hausse de la demande en coton. Cette vision idyllique a substantiellement évolué depuis les dernières années (Nordas, 2004). On considère aujourd'hui que seule la Chine profiterait de la libéralisation et que son industrie textile écraserait par sa compétitivité les industries des autres pays, en particulier les PVD, créant chômage et désolation dans ces pays (Oxfam, 2004b).

Si la vision de la domination chinoise est correcte, elle signifierait que l'augmentation de la demande consécutive à l'abolition des quotas d'importation serait surtout le fait de la Chine, probablement au détriment des demandes des autres pays. Cela conférerait à la Chine un pouvoir de price-maker encore plus grand que ce qu'on observe déjà.

L'augmentation de la demande chinoise se réalisant au dépens de la demande des autres pays, le bilan total pourrait rester positif, mais sans doute pas aussi important qu'on l'on pouvait croire.

#### **II.1.b Concurrence exacerbée sur le marché du coton à effet peu favorable sur le prix**

En escomptant une augmentation de la demande découlant de la libéralisation des échanges des produits textiles, il était logique de considérer qu'une augmentation du prix mondial du coton devait s'en suivre. Telle était l'anticipation au lendemain du Cycle de l'Uruguay. Rien n'est malheureusement moins sûr et cela ne procède pas seulement du fait que l'augmentation de la demande en coton sera plus faible que ce qui était anticipée.

L'augmentation de la demande vient essentiellement de la Chine qui est également premier producteur de coton (mais aussi un gros producteur de polyester). Comme ce pays dispose

potentiellement des capacités pour augmenter sa propre production de coton, les besoins en importation de ce pays peuvent augmenter dans une mesure moindre que l'augmentation de sa demande.

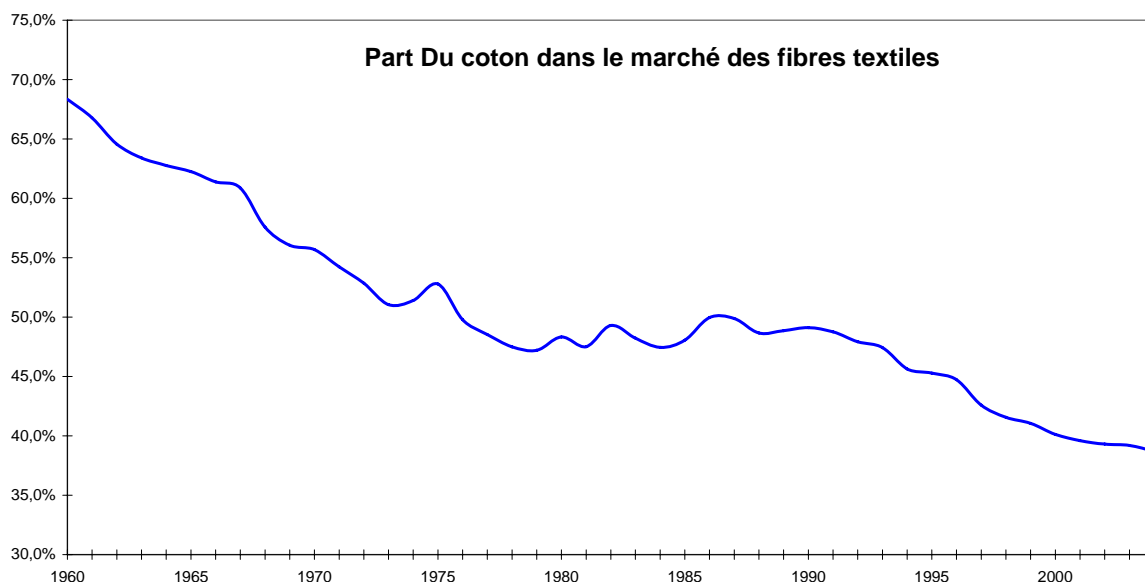
Par ailleurs, la suprématie de l'industrie textile chinoise se fait au détriment de celle des autres pays, et notamment des autres pays gros producteurs de coton (comme c'est le cas des Etats-Unis), les surplus à l'exportation de ces derniers s'en trouveront augmentés. Les Etats-Unis exportent déjà près des deux-tiers de sa production, en conquérant près de 40% du total des exportations mondiales et est de loin le principal fournisseur de la Chine. Cette conséquence d'accroissement des surplus exportables de certains pays accentuera ainsi la concurrence à l'exportation, dont on peut anticiper un effet prix peu bénéfique pour les pays exportateurs.

Il n'est donc pas certain que le prix mondial puisse augmenter et il n'est pas impossible que ce prix puisse diminuer en raison de la concurrence accrue et du renforcement du pouvoir de marché de la Chine. La Chine influe déjà sur le prix mondial et elle a déjà démontré ses capacités à gérer ses importations pour importer à son avantage (c'est-à-dire à un prix faible), en jouant à la fois sur les informations et la gestion relatives à ses stocks.

### II.1.c Comportement de consommation défavorable à la demande en coton

La prise en compte des comportements des consommateurs nous pousse à considérer que la demande des consommateurs en coton suit une tendance défavorable qui devrait s'exacerber. Cela est déjà bien perceptible dans la dégradation de la part du coton dans le marché des fibres textiles. Depuis la fin des années 1980, cette part a de nouveau diminué de manière continue (Figure 4) au profit des fibres artificielles, même si le coût élevé du pétrole devrait contrecarrer cette baisse.

Figure 4. Reprise du mouvement de perte de part de marché du coton



Les pays producteurs de coton essaient de prendre acte de cette situation en engageant des actions pour promouvoir la demande en coton. Les Etats-Unis ont remarquablement réussi depuis les années 1970. Depuis quelques années seulement, l'on tente d'engager la même approche au niveau international. Il n'est pas certain que l'on parvienne à des résultats très probants<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Cette initiative intervient à un moment où les pays producteurs ne sont pas seulement sensibles à faire

Les comportements des consommateurs répondent à de nombreux facteurs dont l'un des plus importants est leur niveau de revenu. Nous avons réalisé l'une des rares synthèses sur l'évolution de l'élasticité revenu de la demande en fibres textiles (Fok, 1997). Les grandes caractéristiques d'évolution de cette élasticité peuvent être résumées de la manière suivante :

- La consommation en coton prédomine lorsque les pays sont en-deça d'un certain niveau de revenu (ou "coton, fibre des pauvres")
- Cette consommation diminue dès que les pays dépassent un certain niveau de revenu (ou "coton, fibre délaissée des pays émergents")
- Les consommateurs manifestent un net phénomène de préférence pour le coton dans les pays nantis, du moins jusqu'au milieu des années 1990 (ou "Coton, fibre des nantis")
- Depuis une quinzaine d'années, un certain détournement du coton paraît perceptible dans les populations nanties, dont une frange était déçue par une fibre naturelle qui ne leur semble pas être produite de manière suffisamment naturelle.

L'orientation de la demande pour le coton ne paraît pas favorable si ces tendances de consommation sont confirmées. De grands pays parviennent aujourd'hui au stade de pays en émergence, leurs immenses populations devraient se détourner un peu plus du coton. Cela est déjà parfaitement confirmé par le cas de la Chine où le coton ne représente plus que 60% des fibres textiles utilisées contre près de 90% il y a vingt ans. Et cette tendance se poursuit.

#### **II.1.d L'Afrique mal placée face à une demande sans effet favorable sur le prix**

A supposer que la demande en coton augmente tout de même, voire de manière significative, il n'est pas certain que tous les pays producteurs puissent en profiter. Face à cette demande, il faut à la fois augmenter l'offre de son pays et pouvoir écouler le surplus de production. Tous les pays n'ont pas la même flexibilité pour ajuster l'offre à une demande croissante, en raison des contraintes de terre, de main-d'œuvre ou de capitaux.

Même si l'Afrique Zone Franc a manifesté une forte augmentation de sa production cotonnière au cours des quinze dernières années, il est peu probable que cette augmentation puisse se poursuivre. Dans ces pays, l'on se heurte déjà à un manque de terres adaptées et surtout à la contrainte de main-d'œuvre dans une agriculture très peu mécanisée.

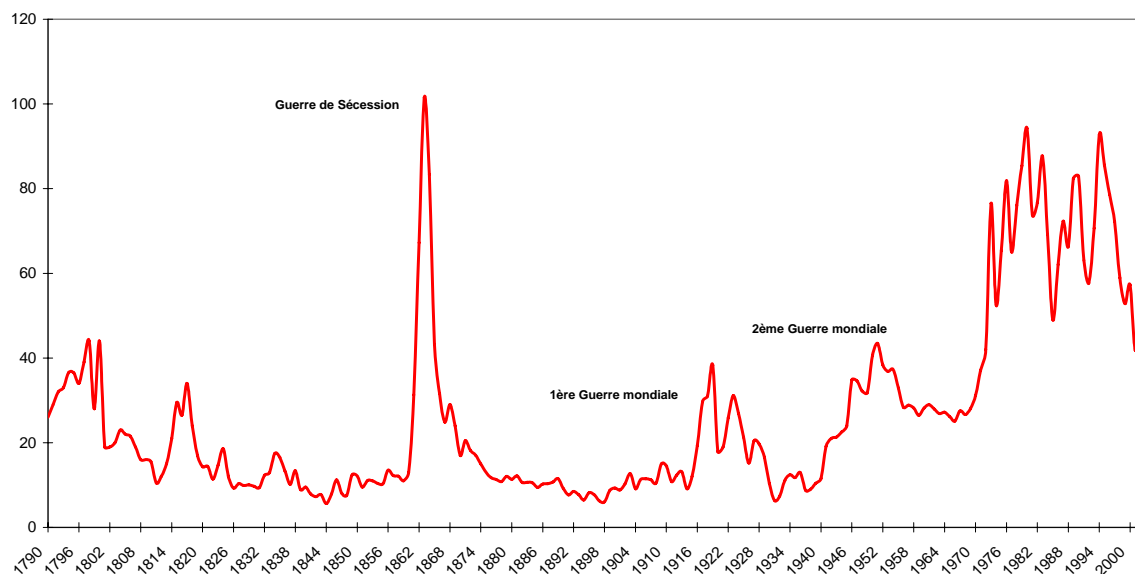
Il est donc probable que ce sont les pays disposant de grandes surfaces et à agriculture mécanisée qui auront les plus grandes capacités à répondre rapidement à l'augmentation de la demande. Il s'agira notamment de l'Australie, du Brésil, de l'Argentine, et même des Etats-Unis (on peut faire confiance à ce pays pour continuer à soutenir ses fermiers en se conformant habilement aux règles de l'OMC).

En raison de la capacité de gros pays producteurs à répondre rapidement à une augmentation de la demande, il ne devrait pas y avoir durablement de marché déséquilibré par un déficit d'offre. En conséquence, on ne peut espérer une augmentation durable du prix mondial. Pis encore, le degré de concordance de l'offre et de la demande devrait continuer à fluctuer et la volatilité exacerbée du prix mondial, comme cela est déjà observé depuis deux décennies (Figure 5), devrait se poursuivre.

---

augmenter la demande globale en coton, mais ils le sont aussi, voire plus, pour faire augmenter la demande qui est leur adressée individuellement. On se trouve ainsi dans une situation d'antagonisme entre défense d'un bien collectif (demande globale) et d'un bien privé (demande adressée à un pays).

Figure 5. Volatilité exacerbée prix mondial



### II.1.e Le défi d'accroître la demande adressée à son pays

Produire ne suffit pas, il faut aussi vendre et vendre bien. Dans ce domaine, il ne faut plus parler d'augmentation de la demande de manière générique, mais de celle de la demande adressée à un pays particulier.

Il y a peu d'actions coordonnées au niveau d'un pays à cette fin. Les Etats-Unis s'y sont engagés depuis une quinzaine d'années en promouvant le Label Cotton USA, avec la capacité de fixer des règles d'importations textiles pour privilégier les pays qui utilisent ce coton. Par ces arrangements, les pays textiles ont intérêt à acheter du coton américain pour que les produits finis puissent entrer préférentiellement dans le marché américain.

L'Australie envisage aujourd'hui des actions similaires. Sous la pression des écologistes du pays, le coton est aujourd'hui produit avec une prise en compte des préoccupations environnementales en termes d'économie de l'eau et de réduction de l'utilisation des pesticides. L'idée émerge maintenant pour exploiter l'image d'un coton "environnement-friendly" pour davantage pénétrer les marchés sensibles aux préoccupations environnementales. Il est envisagé de promouvoir un Label de coton australien pour conquérir plus particulièrement le marché européen (Sine, 2005).

L'Afrique Zone Franc se distingue par une grande timidité dans ce domaine de promotion de la demande qui lui est adressée. Il est évoqué certes, depuis quelques années, l'idée du lancement du Label de coton africain. Cela reste pour l'instant lettre morte, dans un contexte, comme on le verra, qui n'est pas propice à le concrétiser. Il y a aussi l'engagement récent d'une démarche d'associer le coton africain au concept du commerce équitable. La portée de ce type de commerce pour améliorer sensiblement la situation à l'exportation des produits agricoles est vivement critiquée (Boris, 2005) et elle mériterait un réel débat. Sans l'aborder ici, on ne peut manquer de s'interroger, dans le cas du coton, sur le fondement de l'implication de gros négociants internationaux dans ce créneau du commerce équitable car l'équité n'a jamais été la finalité de leurs activités. Il est peu contestable que le commerce équitable corresponde pour l'instant à une stratégie de niche de marché à effet faible au regard du poids de la production africaine à l'exportation. La démarche engagée ne concerne aujourd'hui que quatre pays, avec une part très faible de la production de chacun de ces pays (quelques milliers de tonnes sur un volume total d'un million).

Les pays de l'Afrique Zone Franc doivent être actifs pour améliorer la demande adressée à leur coton. Ces pays ne peuvent se contenter d'imiter les autres pays sans en avoir les mêmes moyens. Il leur faudra se défendre par d'autres voies qui peuvent exister comme on le verra.

### **II.1.f Libéralisation des échanges textiles : erreur exemplaire d'anticipation des effets ?**

Notre analyse des événements tout à fait actuels met en évidence que les effets anticipés de la libéralisation des importations textiles sont pour le moins discutables. Nous pensons que la libéralisation des échanges des produits textiles n'induera pas une très forte augmentation de la demande en coton dont profiteront peu les PVD. La demande en coton sera davantage concentrée en Chine dont le pouvoir de marché, ainsi accru, pèsera défavorablement sur le prix mondial. Comme il est largement admis que les PVD perdront aussi par la faillite de leur industrie textile provoquée par le rouleau compresseur de la compétitivité de l'industrie chinoise, l'on voit que les PVD semblent devoir perdre tant dans la production que dans la transformation du coton.

Si notre analyse est correcte, le cas des textiles offre un exemple du manque de fiabilité des analyses ex-ante vantant les bienfaits de la libéralisation des échanges pour les pays pauvres. Cela secoue sérieusement les certitudes quant aux bienfaits de la libéralisation pour ces pays et interroge sur le bien fondé des options de régulation internationale exclusivement basées sur la libéralisation.

## **II.2. Ajuster la contestation du commerce inégal pour préserver des impacts faibles**

Maintenant que les négociations sur le volet agricole du Cycle Doha semblent être achevées, il peut paraître vain de revenir sur le sujet des positions que les pays africains auraient pu prendre dans ces négociations. Ce n'est cependant pas inutile pour aider à tirer les leçons dans l'appréhension d'une question complexe. Je continue à penser que la suppression des subventions réclamée par les pays africains ne pouvait avoir qu'un impact faible sur le prix mondial du coton, en dépit du bien fondé de la protestation contre ces subventions. La confusion dans les protestations entre politique de soutien et politique de subvention a été préjudiciable aux intérêts des pays africains. C'est la distinction entre ces deux formes de politique qui confère encore une grande marge de manœuvre des pays riches pour réaménager leurs mesures de soutien sans modification notable du soutien total. Il n'est pas encore trop tard pour ajuster la contestation des politiques de soutien de manière globale. C'est l'objet de ce résumé des réflexions détaillées dans une communication récente (Fok, 2005a), en y ajoutant une analyse des bénéficiaires de la suppression des subventions/soutiens.

### **II.2.a Positionnement erroné sur les estimations des effets prix de la suppression des subventions**

Les pays de l'Afrique Zone Franc ont tendance à croire à l'estimation d'une augmentation notable du prix mondial à la suite de la réduction/suppression des subventions octroyées par certains pays cotonniers. Une telle estimation ressort des études avec modélisation de l'évolution de l'offre et de la demande (Goreux, 2003, Valderrama Beccera, 2000) dont les conclusions sont reprises et prolongées par des ONG d'envergure internationales<sup>4</sup> (Oxfam, 2002, 2004a) pour indiquer les manques à gagner dont ces pays africains ont pâti. Une telle estimation amène des acteurs ou des observateurs des filières cotonnières africaines à penser

---

<sup>4</sup> Oxfam s'est appuyé sur les travaux de l'ICAC et a retenu notamment le résultat d'une augmentation du prix mondial de 11 US cent/livre obtenu pour la campagne 2001/02, ce qui représente 26% du prix moyen effectivement observé cette campagne. L'ICAC a aussi fait des évaluations pour les autres campagnes, conduisant à une estimation d'un gain du prix mondial de 3 cents pour 1999/2000 et de 6 cents pour 2000/01.

que la simple correction d'une distorsion existante suffirait pour assurer le maintien du coton africain sur le marché mondial.

D'autres estimations des impacts de la réduction/suppression des subventions ont été réalisées et dont les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant tiré d'un document récent (FAO, 2004). Il ressort que le degré d'augmentation de prix découlant de la suppression des subventions, à court terme, est très variable (Tableau 7), avec des estimations d'un effet bien plus réduit que l'on tend à ignorer en Afrique.

La faiblesse des impacts de la suppression des subventions apparaît pourtant être plutôt la règle. Une synthèse récente (Figure 6) montre que cette suppression, dans le cas des céréales, n'engendrerait qu'une augmentation du prix mondial de 2,0-4,3%, en fonction de la portée du mouvement de suppression (suivant les pays concernés et les types de mesure de soutien visés).

Comme pour toute approche d'estimation, le choix des modèles et des données influent sur les résultats obtenus. Dans le cas du coton, la plupart des études s'appuient sur les données de subvention compilées par l'ICAC avec un mode d'estimation des subventions de la Chine qui est contestable. L'évaluation des effets d'une suppression des subventions dépend de la précision dans l'appréhension des subventions réelles. Si l'importance en valeur de ces subventions est surestimée par rapport à la réalité, l'impact de leur suppression sera également surestimé. Par ailleurs les méthodes de toutes les études restent peu satisfaisantes (FAO, 2004) alors que leur amélioration ne paraît pas aisée pour bien coller à la réalité cotonnière.

Tableau 7. Variabilité des prédictions selon les modèles

| Auteurs        | Modèle            | Secteur concernés  | Sources Données utilisées | Campagne | Effet prix (%) |
|----------------|-------------------|--------------------|---------------------------|----------|----------------|
| ICAC           | ICAC/FAO          | coton              | ICAC                      | 2000/01  | 21             |
| ICAC           | ICAC/FAO          | coton              | ICAC                      | 2001/02  | 72,4           |
| Sumner         | IFPRI             | coton              | ICAC                      | 2000/01  | 12,6           |
| IFPRI          | IFPRI             | Ts prod. Ag.       | ICAC + IFPRI              | 2000/01  | 11,4           |
| Tokarick       | Tokarick          | Ts prod. Ag.       | ICAC + autres             | 2000/01  | 2,8            |
| FAO            | CNUCED/FAO        | coton              | OMC                       | 2000/01  | 2,3-5,0        |
| Reeves et al.  | Reeves et al.     | Coton/textile/hab. | ICAC                      | 2000/01  | 10,7           |
| Gillson et al. | ODI               | coton              | ICAC                      | 2000/01  | 18,0-28,0      |
| Goreux         | Variante ICAC/FAO | coton              | ICAC                      | 2000/01  | 2,9-13,4       |

Source : FAO (2004). A noter la valeur étonnante de 72,4% est jugée comme anormale.

Figure 6. Prédiction convergente d'une faible augmentation de prix des céréales

| Modèle              | Produit de base            | Etendue suppression des soutiens            | Changement de prix |
|---------------------|----------------------------|---|--------------------|
| IFPRI               | maïs                       | tout soutien des Pays développés            | 2,90%              |
| IADB                | Grains                     | Toutes subventions                          | 1,80%              |
| ERS-USDA            | tout produit               | toutes subventions des Pays développés      | 3,70%              |
| Iowa State Univ.    | tout grain sauf riz et blé | différents types de subventions des P. dév. | 3,30-4,30%         |
| APAC - Zero subsidy | maïs                       | toutes subv. des USA                        | -3,00%             |

Source: T. Wise, 2004

Il convient donc de rester prudent sur les résultats et ne pas se laisser leurrer par l'illusion de la quantification des études d'estimation des effets sur le prix mondial. Dans le domaine de la prise de décision, il faut se garder de croire seulement à l'information qui est plus favorable et écarter celle qui le paraît moins.

### **II.2.b Attention insuffisante au réaménagement des mesures de soutien**

Pour estimer les effets de la suppression des subventions, la plupart des études considèrent le cas de la suppression totale des subventions. Il est clair que, si la suppression des subventions n'est que partielle, l'augmentation du prix mondial qui en résulterait serait plus faible que ce qui est aujourd'hui retenu en Afrique. Or le Cycle de Doha ne vise qu'un objectif de réduction des subventions, sans engagement chiffré par ailleurs<sup>5</sup>. On ne voit pas pourquoi les pays qui subventionnent feraient excès de zèle pour décider d'une suppression totale. C'est donc le cadre des négociations de Doha qui fait que les impacts évalués par les études existantes se révéleront surestimés par rapport à la réalité.

On peut aussi anticiper que les pays visés pour la suppression des subventions ne manqueront pas de faire preuve d'habileté dans le réaménagement des mesures de soutien. Ce réaménagement constituera un autre facteur de limitation de la portée de la réduction de la subvention. Les pays gardent aujourd'hui la latitude de réaménager les mesures de soutien entre les trois boîtes de l'OMC. Les pays qui subventionnent auront beau jeu de "soulager" la boîte orange pour abonder les deux boîtes (verte et bleue).

Aux Etats-Unis, le lobby cotonnier n'a pas caché sa satisfaction de voir que le "Paquet de Juillet" leur ouvrait le droit à la boîte bleue (National Cotton Council, 2004). On peut en déduire que les mesures "non-vertes", identifiées par le Panel d'experts chargés de l'examen de la plainte du Brésil à l'OMC, vont glisser vers la boîte bleue. En tenant compte de cette possibilité, une simulation que nous avons réalisée met en évidence que la réduction de subvention aux Etats-Unis pourrait ne concerner que 45% du montant total du soutien actuel. Si les efforts de réduction de subvention sont également répartis entre les productions agricoles, ce montant à réduire ne serait diminué que de 20%. On peut penser que le lobby cotonnier veillera à ce que le coton soit moins touché dans le mouvement général de réduction des subventions. La réduction réelle, en terme absolu, devrait donc être faible, ce qui nous éloigne des hypothèses de plusieurs études d'estimation évoquées plus haut.

Il est très probable que le "jeu de boîtes" va se matérialiser. Pour les américains, ce jeu a déjà commencé chez les Européens avec la réforme de la Politique Agricole Commune<sup>6</sup>, ils ne manqueront pas de s'appuyer sur ce "précédent" pour s'engager dans ce jeu. Plus que jamais, comme nous l'avions déjà souligné en vain (Fok, 2002), la bataille contre les subventions, notamment américaines, se livrera sur le terrain des boîtes et l'Afrique doit se doter d'experts dans leur manipulation pour pouvoir contester à bon escient les abus possibles de la part des autres pays.

### **II.2.c Naïveté face au faible impact de la régulation du commerce sur la rémunération de produits différenciés**

A supposer même que le Cycle de Doha aboutisse à une réduction substantielle des subventions sur le coton et que l'impact sur le prix mondial soit significatif, on ne peut rien dire pour autant quant à la rémunération effective du coton lors des transactions. La

---

<sup>5</sup> Quoique le chiffre de 20% de réduction soit parfois évoqué pour l'ensemble des subventions agricoles d'un pays.

<sup>6</sup> Il n'est pas sans fondement de considérer que la nouvelle politique cotonnière en Europe, dont le montant total ne varie pas et dont 65% du montant est découplé de la production, est la manifestation d'un "jeu de boîtes".

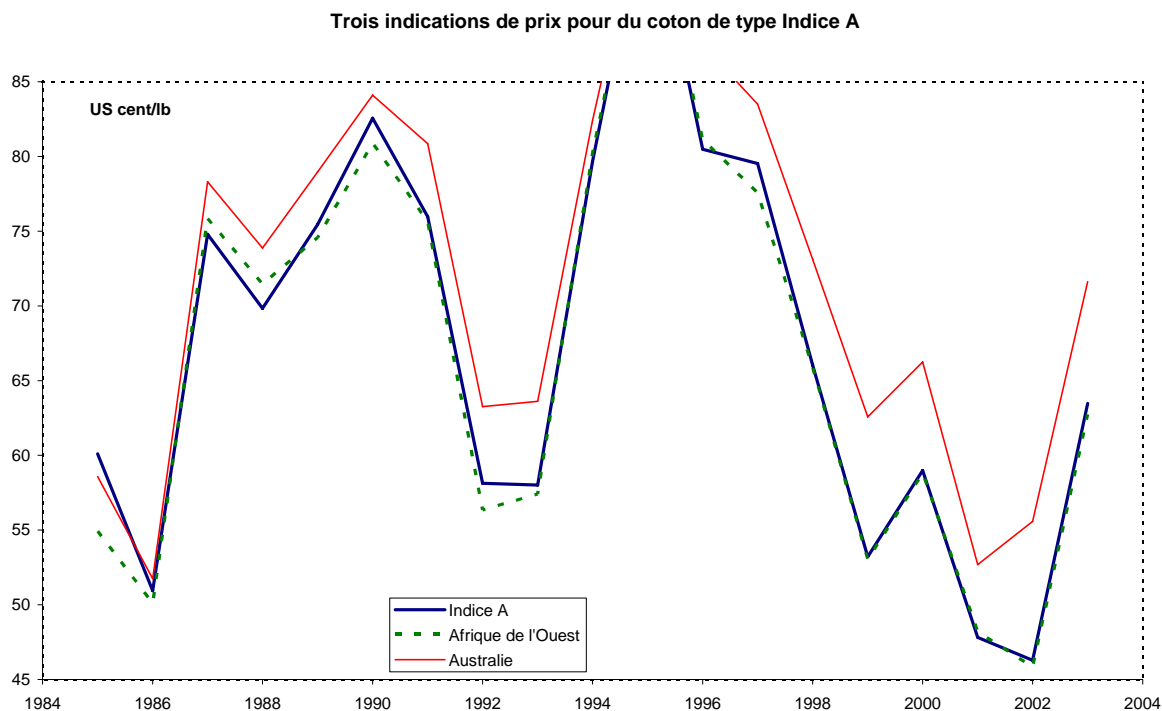
rémunération réelle tient compte des différences entre les produits et relève du domaine du négoce et point des négociations internationales.

Le coton, du moins pour les personnes initiées à ce produit, est un produit très différencié. La différenciation s'exprime déjà à travers la dénomination, l'origine du coton ("growth" en anglais). Cette différenciation repose sur des caractéristiques parfois visibles (en termes de "couleur", de teinte, de degré de charge en débris végétaux), souvent mesurables suivant des moyens plus ou moins simples (longueur de la fibre, finesse, maturité, résistance, uniformité de la longueur, pourcentage de fibres courtes). Elle repose aussi sur des critères subjectifs de la part des utilisateurs finaux en fonction des expériences, bonnes ou mauvaises, qu'ils ont eues avec une origine de coton.

Au niveau international, les indices A et B sont établis depuis plusieurs décennies pour servir d'indicateurs de prix pour deux "qualités" de coton, l'indice B correspondant au coton de qualité moindre que celle habituellement demandée par les utilisateurs finaux (filateurs). L'écart entre ces deux indices se réduit et est d'environ 3 US cents/livre, contre près du triple il y a vingt ans.

A l'intérieur du même groupe de qualité de coton correspondant à l'Indice A, les cotons ne sont pas rémunérés de manière identique (Figure 7). Le coton australien jouit d'une prime de marché d'au moins 5 US cent/lb. Le prix du coton Afrique de l'Ouest est pratiquement confondu de manière systématique à l'Indice A, alors que sa qualité peut être jugée meilleure comme on le verra.

Figure 7. Marché mondial avare dans l'octroi de prime ?



Il nous paraît impossible de prédire comment évolueront ces différences de prix après la suppression des subventions. Ces différences, répétons-le, relèvent du domaine du négoce et non de celui de la régulation internationale du commerce. En d'autres termes, le fait de prédire une augmentation du prix moyen du coton à la suite de la suppression des subventions ne permet nullement de dire comment évoluera le prix du coton d'un pays par rapport au prix moyen. On ne peut pas rejeter l'hypothèse que le prix moyen au niveau mondial puisse augmenter mais que le prix qu'un pays parvient à obtenir n'augmente pas, voire régresse. En

se plaçant dans la perspective de ce malheureux pays, quel avantage tirera-t-il de son combat pour que le prix mondial augmente ?

## II.2.d Effet prix annihilé par le pouvoir de marché des négociants multinationaux

La défense du prix qu'un pays retire de la vente de son coton ne peut se reposer uniquement sur la correction du prix mondial par la suppression des subventions. Elle doit procéder aussi, sinon davantage, de l'appréhension de la réalité des transactions du coton. Ces transactions mettent au prise un produit, les perceptions de ce produit par le vendeur et l'acheteur, les négociations commerciales qui s'y rapportent et l'équilibre (ou plutôt le déséquilibre) de pouvoirs dans ces négociations.

Cette réalité des transactions est occultée dans les négociations du Cycle de Doha. Elle l'est aussi dans toutes les études d'évaluation des impacts relatives au sujet des subventions car elles se fondent implicitement sur une situation de concurrence pure et parfaite. Or la prédominance de la concurrence imparfaite est plus particulièrement vraie dans le domaine du négoce dont le caractère oligopolistique est manifeste. Dans le cas du négoce des céréales ou des grains par exemple, le marché américain est dominé par 3 sociétés transnationales<sup>7</sup>, dont deux font partie des quatre qui dominent le marché des opérations de stockage et de manutention dans les ports d'exportation. Dans le cas du coton, seulement une dizaine de sociétés multinationales contrôle la totalité des transactions internationales (Tableau 8).

La situation d'oligopole offre aux firmes internationales le pouvoir de former le prix à leur profit. Cela a été particulièrement observé avec le faible impact de la libéralisation du commerce du maïs sur le prix touché par les paysans au Mexique (Wise, 2004). En somme, l'augmentation du prix mondial pouvant résulter de la réduction/suppression des subventions, même faible, pourrait ne pas s'exprimer car elle aurait été captée par les multinationales du négoce du coton.

Tableau 8. Les plus grandes entreprises dans le négoce international du coton (traitant de plus de 200 000 tonnes de fibre)

| Zones d'origine | 1994   | 2004   |
|-----------------|--|--|
| USA             | Allenberg cotton co.<br>Conticotton<br>Dunavant Enterprises Inc.<br>Hohenberg Bros. Cny  | Allenberg cotton co.<br>Dunavant Enterprises Inc.<br>ECOM USA Inc.<br>Cargill Cotton<br>Weil Brothers & Rountree |
| Europe          | L. Dreyfus Cotton international (B)<br>Copaco (Fr)<br>Paul Reinhard AG (Sz)<br>Stahel Hardmeyer AG (Sz)<br>Ralli Brothers & Coney (UK) | L. Dreyfus Cotton international (B)<br>Copaco (Fr)<br>Paul Reinhard AG (Sz)<br>Aiglon Dublin Ltd (Sz)<br>Plexus  |
| Asie-Pacifique  |  | Toyo Cotton (Jp)<br>Queensland cotton Corp. (Aus)  |

Source : à partir des enquêtes de l'ICAC en 1994 et 2004

<sup>7</sup> Cargill-Continental, ADM et Zen-Noh ont contrôlé 82% et 65% des exportations américaines de maïs et de soja en 2002. .

## II.2.e A qui profitera la fin des distorsions ?

Si la suppression des subventions s'engage, nul doute que le grand gagnant sera le credo de la libéralisation des échanges et de l'économie libérale, et bien sûr leurs disciples. Ce credo s'appuie cependant sur la cécité d'un monde de différences, en occultant que les pays sont différemment dotés en facteurs de production, différences qui se sont creusées après des années d'échanges inégaux.

Or les différences existent. En Chine, la plupart des paysans ne peuvent pas consacrer plus d'un tiers d'hectare au coton. Au Brésil, le coton est produit par des Fazendas de 800 – 3000 ha dans l'Etat de Mato Grosso. On peut estimer que quelques centaines de Fazendas sont à l'origine de près de 50% de la production cotonnière du Brésil. L'évolution de la production cotonnière dans le Mato Grosso a réduit l'importance cotonnière de l'Etat du Parana où la surface cotonnière varie de 15-250 ha, et elle est en voie de condamner la production cotonnière du Nordeste où le coton couvre seulement quelques hectares par famille agricole. En Australie, on estime que le nombre de producteurs de coton a baissé de 1300 vers 1994 à 1200 aujourd'hui suivant un mouvement de concentration des fermes cotonnières similaire aux Etats-Unis.

La portée des gains de la libéralisation des échanges sera forcément très différente entre les paysans chinois avec son tiers d'hectare de coton, le paysan malien et les fermiers capitalistes du Brésil. Comme on le voit dans le Tableau 9, la valeur ajoutée dégagée par un paysan malien, un peu moins de 1000 US\$, est supérieure à celle de son homologue chinois, même si le rendement est bien inférieur, car il produit sur trois hectares. Ce millier de dollars est un montant ridiculement bas face aux chiffres des fermiers américains, australiens ou plus encore brésiliens. Si d'aventure le prix du coton augmente de 10% après la suppression des subventions, toutes choses égales par ailleurs<sup>8</sup>, le paysan malien gagnerait, en valeur ajoutée, 128 US\$ de plus, alors que le surplus en valeur ajoutée est de plus de 500 000 US\$ pour le brésilien du Mato Grosso.

Tableau 9. Différences entre pays dans la création de valeur ajoutée en production cotonnière

|                                     | Prix, coton fibre | Rendement           | Surface coton | Valeur ajoutée* |            | Effet si 10% de gain de prix |        |
|-------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------|-----------------|------------|------------------------------|--------|
|                                     | \$/livre          | coton-graine, Kg/ha | (ha)          | Par ha (\$/ha)  | Total (\$) | Val. ajoutée totale \$       | % gain |
| Mali (en 2004)                      | 0,46              | 1 000               | 3,00          | 309             | 927        | 128                          | 13,8%  |
| Chine (Hebei, en 2003)              | 0,89              | 3 400               | 0,25          | 1 583           | 396        |                              |        |
| USA (Moyenne nationale, en 2003/04) | 0,66              | 1 846               | 240,00        | 624             | 149 800    | 65 316                       | 13,4%  |
| Australie (2001/02, Coton-Bt)       | 0,44              | 5 500               | 340,00        | 1 429           | 485 880    |                              |        |
| Brésil (Parana, en 2003/04)         | 0,63              | 2 750               | 250,00        | 1 046           | 261 576    | 34 383                       | 13,1%  |
| Brésil (Mato Grosso, en 2003/04)    | 0,63              | 3 700               | 3 000,00      | 915             | 2 746 224  | 555 122                      | 20,2%  |

\* Marge après déduction des coûts des semences et des intrants chimiques

On peut douter que ce soit le gain de 128 \$ qui permettrait aux paysans maliens de voir leur pauvreté réellement réduite. Par contre, on peut penser que les gros fermiers brésiliens deviennent encore plus riches et s'accrochent davantage à leurs terres au détriment du grand nombre de paysans sans terre. Le credo libéral a ainsi ceci de puissant qu'il parvient à pousser des centaines de milliers de petits paysans en Afrique à se mettre au front, au plus grand profit de quelques centaines de gros fermiers au Brésil, pour le plus grand malheur des paysans sans terre de ce pays. Voilà une solidarité bien curieuse.

<sup>8</sup> L'écart de gain est en fait encore plus important car les fermiers australiens et brésiliens peuvent facilement augmenter les surfaces cotonnières de plusieurs dizaines ou centaines d'hectare quand les autres ne pourront le faire que pour quelques dixièmes d'hectare.

## **II.2.f Actions pour induire des effets plus favorables**

Une réelle réduction de la pauvreté dans les zones cotonnières ne peut pas découler seulement de la seule augmentation du prix mondial du coton. Elle requiert un nouvel élan de solidarité internationale au bénéfice mutuel des pays développés et en développement.

La démarche de contestation des subventions des pays puissants est légitime, elle a des répercussions qui dépassent les limites du seul secteur de la production cotonnière. Elle n'est cependant pas suffisante pour que l'augmentation du prix mondial soit réelle et significative. Il nous semble que les pays africains doivent rajuster leur contestation à l'OMC de la manière suivante :

- Cesser de parler de manière restrictive des subventions et s'attaquer à l'ensemble des mesures de soutien en considérant que toute forme de soutien a un effet sur l'offre.
- Prévenir le "jeu de boîtes" en réclamant une mise à plat des mesures de soutien et leur correspondance avec les boîtes de l'OMC.
- Revendiquer le plafonnement des montants à attribuer à chaque boîte.
- Exiger que les économies réalisées par la réduction des soutiens soient allouées aux PVD qui n'ont pas soutenu leur agriculture et qui ont le plus pâti de la tricherie des autres pays. Il en découlera ainsi un premier mécanisme de financement pour aider ces PVD à investir dans des infrastructures, à gagner en compétitivité et à acquérir les compétences nécessaires pour mieux vendre.
- Faire intégrer les multinationales dans la régulation du commerce international en les soumettant à des règles d'information<sup>9</sup> pour contrecarrer leur pouvoir de formation de prix (Fok, 2005b).

Un nouvel élan de solidarité internationale consiste à prendre acte que les pays en développement pâtissent d'un grand retard dans de nombreux domaines relevant des infrastructures, de l'éducation... Ce retard prendra beaucoup de temps à être comblé si on laisse œuvrer les pays concernés avec leurs maigres moyens. Pis encore, ce retard risque de s'accroître car les pays développés continuent d'avancer avec des moyens toujours plus importants. Il serait trop long de développer les actions à conduire dans le cadre d'une nouvelle solidarité internationale, même si l'analyse du "succès coton" jusqu'à la fin des années 1980 en donne déjà des pistes solides. Depuis ces quatre dernières années, les pays africains se sont focalisés exclusivement sur la suppression des subventions à l'échelle internationale. Ils gagneraient plus à revendiquer la mise en œuvre d'une nouvelle solidarité internationale et à faire proposition d'actions concrètes.

## **II.3. Passivité face à l'oligopolisation : handicap à mieux valoriser le coton à la vente**

Dans cette partie, nous nous attachons à montrer que le coton des pays de l'Afrique Zone Franc souffre d'un manque d'action pour être valorisé à la hauteur de sa qualité. C'est la conséquence d'un manque de coordination entre les pays et du pouvoir de marché de l'oligopole des négociants multinationaux que la libéralisation a permis de poser pied dans ces pays. Nous résumons les réflexions explicitées récemment (Fok, 2005a), on trouvera davantage de détail sur le sujet de la qualité du coton africain dans une étude faite pour le

---

<sup>9</sup> Comme cela a été décidé et appliqué vis-à-vis des entreprises de commercialisation d'Etat depuis l'Uruguay Round en 1994.

compte de l'UEMOA/ONUDI (Fok and Bachelier, 2004).

### **II.3.a Une bonne différenciation du coton non payée en retour**

Nous avons déjà souligné la bonne qualité du coton des pays de l'Afrique Zone Franc, en tout cas, sensiblement supérieur au coton qui correspond au coton de l'Indice A et qui sert de référence de prix mondial. Cette supériorité ne génère pas de prime de marché contrairement à ce que nous avons vu pour l'Australie (Figure 7). Ce peut être la manifestation d'une situation de marché oligopolistique, manifestation qui peut revêtir diverses formes, mais il y a également d'autres facteurs à considérer.

### **II.3.b Indice A : expression du pouvoir de marché des multinationales de négoce ?**

L'indice A se réfère à un panier qui a été longtemps constitué d'une douzaine d'origines de coton dans le monde (en 2005, ce panier comporte 19 origines) et il est calculé à partir des prix de 5 origines dont les cotations ont été les plus faibles. La construction de cet indice est très particulière. Elle est basée sur les déclarations d'intention, communiquées au téléphone ou par fax, des vendeurs ou des acheteurs, de vendre ou d'acheter à tel ou tel prix en position CAF (Europe du Nord jusqu'à août 2004, Extrême Orient depuis).

Dans la réalité, les déclarations sont seulement le fait des négociants internationaux pour des ventes aux filateurs. Il peut même s'agir de cotations nominales, à savoir simples énoncés de prix sans indication de quantités et qui ne sont pas de véritables engagements d'achat. Les indications de prix ainsi obtenues ne correspondent donc pas forcément à la réalité des transactions passées et elles sont soumises à manipulation possible des opérateurs<sup>10</sup>. Il n'est donc pas infondé de dire que l'Indice A est sous l'influence directe des multinationales de négoce du coton. Cet indice est certes reconnu et utilisé par des organisations internationales, mais c'est surtout parce que c'est le seul indice qui existe.

### **II.3.c Coton pénalisé par un positionnement injustifié dans le panier de l'Indice A**

L'origine coton Afrique de l'Ouest est intégrée dans le panier de l'Indice A depuis près de vingt ans. Depuis plus de dix ans, l'on constate que l'origine Afrique de l'Ouest fait partie des 5 origines les moins cotées pour servir au calcul de l'indice A. Pis encore, le prix de l'origine Afrique de l'Ouest apparaît même parmi les plus faibles des 5 origines. Voilà une situation paradoxale au vu des éléments de bon niveau de qualité que nous avons montrés plus haut. On est en droit de douter de la qualité de l'indice A compte tenu du mode peu rigoureux de sa construction.

Au regard des critères d'apparence (ou grade) et de longueur du coton de l'Afrique de l'Ouest, il nous semble que ce coton ne correspond plus au type de coton de l'Indice A. L'Afrique Zone Franc produit si peu de coton correspondant à celui de l'Indice A que l'on peut se demander comment Cotlook parvient toujours à avoir des cotations sur ce type de coton pour établir son indice et de manière régulière tout au long de l'année! C'est une autre indication du manque de fiabilité de l'Indice A.

Tant que les pays de l'Afrique Zone Franc ne contestent pas la situation actuelle qui les pénalise, celle-ci va perdurer. Ces pays disposent pourtant de tous les éléments nécessaires pour corriger cette situation injuste.

### **II.3.d Passivité face à une auto-concurrence de fait**

Il n'y a pas à ce jour de velléité dans la coordination des ventes du coton entre les pays de

---

<sup>10</sup> On nous a fait remarquer qu'il arrive qu'une proposition d'achat d'un lot important de coton par un négociant puisse être précédée la veille par une plongée inexplicable de l'Indice A. En clair, un négociant, ayant intérêt à acheter à un prix bas, peut être tenté de déclarer la veille des ventes massives pour faire plonger le cours.

l'Afrique de l'Ouest. On peut même douter que cette coordination puisse être engagée aujourd'hui dans un contexte de privatisation qui a induit par ailleurs l'entrée des négociants internationaux. En absence de coordination, les pays se concurrencent de fait et on peut dire que c'est cette concurrence qui leur est la plus nuisible.

La concurrence entre ces pays repose sur des facteurs objectifs. On a affaire à des cotons très proches au niveau de la qualité, et ils sont disponibles aux mêmes périodes. Pour une production globale, en cumulant l'Afrique de l'Ouest et du Centre, représentant environ 15% des quantités exportées dans le monde, les traits communs auraient pu être un atout pour pousser à coordonner les ventes, voire à mettre en œuvre une bourse régionale à cette fin. Au lieu de cela, ces traits communs alimentent plutôt la mise en concurrence, situation exacerbée par ailleurs par la contrainte de vendre une bonne partie de la production sur la même période réduite (afin de disposer de trésorerie pour payer les paysans mais aussi les fournisseurs d'intrants).

Il serait fastidieux d'entrer dans les détails techniques de la vente du coton fibre dans les pays de l'Afrique Zone Franc pour bien saisir le phénomène d'auto-concurrence. Nous nous limitons à indiquer que l'absence d'harmonisation dans la dénomination du coton de ces pays, l'inexistence de volonté d'exploitation d'une dénomination commune lors de la négociation des contrats de vente et enfin la non-harmonisation des grilles de prime/décote en fonction des critères de qualité du coton en sont les signes les plus tangibles.

On peut espérer une évolution positive avec le démarrage d'un processus d'actualisation du Standard coton Afrique associant les pays de l'UEMOA. Il reste à savoir avec quelle vitesse et quelle volonté le processus d'exploitation de ce Standard va être conduit.

### **II.3.e Une préparation insuffisante pour exploiter la qualité à la vente**

Toutes les transactions de coton sont adossées à des règlements émanant ou portées par des associations professionnelles du coton. Ces règlements ont près d'un siècle et demi d'histoire et ont connu plusieurs phases d'adaptation. Globalement, jusqu'à la dernière décennie, on peut considérer que ces règlements étaient équilibrés en prenant en compte les intérêts des vendeurs et des acheteurs. Sans entrer dans l'analyse de ces règlements que nous avons étudiés récemment (Fok, 2004), signalons que ce sont les règlements de la Liverpool Cotton Association (LCA devenue Internationale Cotton Association depuis un an) qui sont les plus usités, représentant au moins 60% des transactions mondiales de coton. L'Afrique Zone Franc recourt cependant exclusivement aux Règlements Généraux du Havre (RGH dont l'Association Française Cotonnière est dépositaire) dans la vente du coton aux négociants, mais on peut penser que ces derniers revendent suivant les Règlements de la LCA.

Dans le domaine de la qualité, les RGH, comme tous les autres règlements, retiennent le principe de garantie de quelques critères de qualité sans cependant obliger le vendeur à les garantir tous. Ce principe signifie que des pénalités sont applicables au vendeur au cas où le niveau de qualité fourni pour un critère engagé n'est pas respecté<sup>11</sup>, suivant des grilles établies à cette fin.

Jusqu'à maintenant, les pays de l'Afrique de l'Ouest ne s'engagent pas dans la garantie de la qualité de leur coton au-delà des critères de base. Ils ne garantissent ni l'indice micronaire ni la ténacité, en dépit d'un niveau généralement bon pour ces critères, car ils ont peu fait évoluer le classement de leur coton pour pouvoir s'engager dans cette garantie. Il en découle que ce sont les négociants qui, en reclassant plus complètement le coton africain, parviennent à tirer profit de la qualité de ce coton.

---

<sup>11</sup> Par contre, le vendeur n'est pas récompensé s'il lui arrive de fournir un niveau de qualité supérieur à celui sur lequel il s'est engagé.

### **II.3.f Libéralisation : Cheval de Troie de l'entrée de l'oligopole des multinationales du négoce**

La réforme des filières cotonnières en Afrique francophone, engagée depuis le début des années 1990, s'est traduite par un changement notable, mais peu remarqué, dans les modalités de vente du coton dans ces pays. Par cette réforme, la vente par agence<sup>12</sup> en position CAF aux filateurs a cédé rapidement le pas à la vente aux négociants, en position FOB. Aujourd'hui, la majeure partie du coton de ces pays est vendue à un nombre limité de négociants internationaux. Notons que cette évolution, avec les ventes en position FOB, marque une rupture de contact entre les pays producteurs de l'Afrique et les utilisateurs finaux de leur coton. Cette réalité semble être encore mal appréhendée par ces pays qui, paradoxalement, clament plus que jamais la nécessité d'établir un label de leur coton alors qu'ils se sont éloignés des clients pour faire reconnaître ce label.

La libéralisation des filières cotonnières des pays de l'Afrique Zone Franc a non seulement permis aux multinationales du négoce du coton de prendre pied dans ces pays, elle leur a permis d'exprimer plus facilement leur pouvoir. En effet la privatisation des sociétés cotonnières a surtout permis à ces multinationales de prendre possession de ces sociétés dans plusieurs pays. En somme la libéralisation se révèle être le processus par lequel les multinationales du négoce ont pu réaliser une intégration amont avec la bénédiction des agences internationales d'aide au développement. Il nous paraît indéniable qu'une part significative des ventes de coton a aujourd'hui les caractéristiques d'échanges intra-entreprises dont on connaît bien les risques de dérive au détriment de l'entité qui vend.

### **II.3.g Une évolution pernicieuse et défavorable des règles de vente du coton**

Dans les pays de l'Afrique Zone Franc, le coton est quasi-exclusivement vendu en position FOB dans un port de la région. Ce changement est accompagné d'une évolution dans les règles de contrôle de la qualité voire dans les conditions de vente, évolution qui échappe aux sociétés qui vendent le coton.

Alors que le coton continue à être vendu en référence aux RGH, il y a un hiatus dans les procédures de contrôle de qualité qui est rarement relevé. Les RGH sont extrêmement explicites pour les procédures de contrôle contradictoire de la qualité pour les ventes en position CAF, port Europe (AFCOT, 1994), mais ils le sont bien moins pour les ventes en position FOB. Tout se passe comme si le coton de l'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui vendu sans réelles règles explicites pour le contrôle contradictoire de la qualité. En réalité, comme ce sont les négociants qui se sont organisés pour contrôler la qualité, par eux-même ou par l'entremise d'une société spécialisée, la qualité est appréciée unilatéralement par l'acheteur.

C'est une évolution regrettable des règlements que les Associations cotonnières internationales ont instaurés sur une longue période. Ces règlements reconnaissent le caractère naturel de la fibre de coton, et donc un certain degré de variabilité des critères de qualité. Cette reconnaissance se traduit par les notions de seuil de tolérance et de franchise signifiant qu'un vendeur, tout en étant de bonne foi, peut fournir un produit dont un certain pourcentage peut s'écarter du niveau sur lequel il s'est engagé. Ces notions semblent être aujourd'hui révolues en Afrique de l'Ouest et ce sont les sociétés africaines qui en supportent le coût.

Les RGH sont aussi précis sur le respect des délais de livraison par le vendeur et des délais d'enlèvement par l'acheteur ainsi que sur les pénalités à appliquer en cas de manquement.

---

<sup>12</sup> Les sociétés cotonnières des pays de l'Afrique ont commissionné, pendant très longtemps, la Compagnie Cotonnière (COPACO), filiale de Dagrès (ex-CFDT), pour vendre leur coton directement aux utilisateurs finaux, les filateurs, en position CAF (Coût Assurance et Fret). Une commission d'un pourcentage fixe était versée à la COPACO qui ne prenait pas possession du coton.

Aujourd'hui, lorsque le marché n'est pas porteur, les négociants ont beau jeu de retarder les enlèvements, laissant la charge du coût de stockage et d'entreposage au vendeur. Lorsque l'enlèvement est très retardé et qu'une détérioration du coton en résulte, le coût est de nouveau supporté indûment par le vendeur, sans parler de l'impact négatif sur la réputation du coton du pays victime.

Il serait temps que les pays de l'Afrique Zone Franc manifestent enfin de la vigilance face à l'évolution des règles de transaction de leur coton. Ils doivent être aussi attentifs à la position des chinois pour établir leurs propres règles, dans la mesure où la Chine est un débouché de plus en plus important du coton.

#### **II.4. Gain de productivité : d'abord rétablir les conditions institutionnelles favorables**

En dépit des indications que nous avons données plus haut, le niveau de productivité obtenu dans les pays de l'Afrique Zone Franc reste bas. Il semble donc qu'il y a une grande marge de progression, même dans des conditions pluviales de culture. Le défi est de proposer et de faire connaître des techniques nouvelles adaptées aux contraintes, parmi lesquelles le manque de main-d'œuvre et la limitation de ressources financières se classent aux premiers rangs. Nous avons déjà analysé ce problème de gain de productivité en Afrique (Fok, et al., 2004), nous nous limitons à souligner quelques observations majeures.

Dans un sens, la situation actuelle est favorable car des techniques nouvelles sont prometteuses. Il y a d'un côté les variétés génétiquement modifiées sur lesquelles nous reviendrons assez longuement, et de l'autre il y a des techniques non conventionnelles de culture.

A l'opposé, l'adaptation des nouvelles techniques aux contextes des pays étudiés suppose une relance des travaux de recherche (alliant à la fois expérimentations en station et en milieu réel) alors que la recherche de ces pays souffrent d'un manque de moyens financiers et humains. Sans amélioration de cette situation, les promesses resteront vaines et l'écart de rendement se creusera avec les autres pays cotonniers.

Si l'aspect technique est important pour gagner en productivité, l'aspect institutionnel ne l'est pas moins pour que les paysans adoptent des techniques qui les fassent gagner en productivité. Nous retrouvons les critères d'aversion au risque et de limitation de ressources financières que nous avons explicités pour comprendre l'adhésion des paysans à la production cotonnière. Sans ajustement des changements des cadres institutionnels qui ont rendu ces critères moins favorables, l'engagement de travaux de recherche pour améliorer les techniques de production serait en grande partie gaspillage.

Le développement des zones cotonnières en Afrique Zone Franc infirme l'idée que la Révolution verte n'a pas pu s'exprimer dans cette partie du monde. Par le soutien à l'équipement et à l'intensification, cette Révolution a bien eu lieu mais elle a été arrêtée dans son envol par l'application des Plans d'ajustement structurel. Dans beaucoup de pays, cet arrêt s'est opéré à partir d'une analyse erronée des mécanismes de soutien à l'intensification, injustement taxés de subventions alors qu'il s'agissait souvent de processus de soutien interprofessionnel à coûts partagés. Sans la réhabilitation des mécanismes de soutien à l'intensification, suivant des modalités dont l'efficacité peut être améliorée, il est à craindre que le gain de productivité restera longtemps un vœu pieux.

## II.5. Biotechnologies : moteur d'un nouveau processus de gain de productivité ?

Le succès, au moins à court terme, des variétés de cotonnier génétiquement modifié (CGM) dans quelques pays présentés comme des exemples d'adoption par des petits paysans de PVD (Chine, Inde, Afrique du Sud), incite à extrapoler un tel succès à tous les PVD. Le besoin ressenti pour regagner en productivité dans les pays cotonniers de l'Afrique pousse à y promouvoir l'utilisation du CGM.

Pourtant, l'Afrique du Sud n'a pas réussi à infléchir la baisse de sa production cotonnière en dépit de l'adoption du CGM, ni à augmenter la contribution, toujours marginale, des petits paysans dans cette production (Fok, et al., 2006). En Chine, l'adoption massive du CGM n'a pas empêché une production fluctuante et des importations massives (Fok, et al., 2005).

Les présentations des résultats du CGM sont assez fréquemment partiels et ne mettent pas suffisamment en évidence les niveaux de rendement obtenus en rapport avec les coûts consentis. Nous en avons proposé récemment une synthèse (Tableau 10, Tableau 11).

Tableau 10. Synthèse des gains de rentabilités procurés par le coton-Bt dans le monde

| Pays           | Source                               | Campagne            | Nbre de traitements (a) |              | Rendit Coton-graine, |              | Marge nette, \$/ha |              | Variation dû au coton Bt (% coton non-Bt) |           |                                    |                         |                 |
|----------------|--------------------------------------|---------------------|-------------------------|--------------|----------------------|--------------|--------------------|--------------|---|-----------|------------------------------------|-------------------------|-----------------|
|                |                                      |                     | Coton Bt                | Coton non-Bt | Coton Bt             | Coton non-Bt | Coton Bt           | Coton non-Bt | Nb traitements                            | rendement | Coût du contrôle des ravageurs (b) | Dépenses monétaires (c) | marge nette (d) |
| Chine          | Pray et al, 2002 + Huang et al. 2002 | 1999/2000           | 6,6                     | 19,8         | 3371                 | 3186         | 967                | 749          | -13,2                                     | 6%        |                                    | -23%                    | 29%             |
|                |                                      | 2000/01             |                         |              | 2941                 | 1901         | 1208               | 658          |   | 55%       |                                    | 4%                      | 84%             |
|                |                                      | 2001/02             |                         |              | 3481                 | 3138         | 833                | 621          |   | 11%       |                                    | -17%                    | 34%             |
|                |                                      | 2002/03             | 7                       | 9            | 3615                 | 3829         | 1824               | 1963         | -2  | -6%       | 43%                                |                         | -7%             |
| Afrique du Sud | Morse, Bennett et Ismaël, 2004       | 1998/99             |                         |              | 738                  | 452          | 167                | 81           |   | 63%       | 20%                                | 19%                     | 106%            |
|                |                                      | 1999/00             |                         |              | 489                  | 264          | 57                 | -2           |   | 85%       | 25%                                | 17%                     |                 |
|                |                                      | 2000/01             |                         |              | 783                  | 501          | 136                | 43           |   | 56%       | -22%                               | -17%                    | 216%            |
|                | Kirsten, Gouse et Beyers, 2002       | 1999/00             |                         |              | 576                  | 395          | 184                | 128          |   | 46%       | 51%                                |                         | 43%             |
|                |                                      | 1998/99             |                         |              | 475                  | 457          | 126                | 128          |   | 4%        | 16%                                |                         | -1%             |
|                | Thirle et al, 2003                   | 1999/00             |                         |              | 425                  | 304          | 103                | 66           |   | 40%       | 16%                                |                         | 56%             |
|                |                                      | 2002/03             | 1,9                     | 2,5          | 522                  | 423          | 84                 | 58           | -0,6                                      | 23%       | 22%                                | 12%                     | 45%             |
| Inde           | Benett et al. 2004 *                 | 2002/03             | 3,6                     | 6,1          | 2180                 | 1500         | 808                | 542          | -2,5                                      | 45%       | 15%                                |                         | 49%             |
|                |                                      | 2003/04             | 3,1                     | 5,3          | 2250                 | 1380         | 1106               | 636          | -2,2                                      | 63%       | 2%                                 |                         | 74%             |
|                | Orphal, 2005                         | 2002/03 non-irrigué | 1,8                     | 2,6          | 1253                 | 1093         | 270                | 339          | -0,8                                      | 15%       | 107%                               | 26%                     | -20%            |
|                |                                      | 2002/03 irrigué     |                         |              | 1683                 | 1556         | 475                | 359          |   | 8%        | 35%                                | 8%                      | 32%             |
| Mexique        | Magaña et al, 1999 **                | 1998/99             |                         |              | 2068                 | 1704         | 1102               | 630          |   | 21%       | -5%                                |                         | 75%             |
|                |                                      | 1997/98             |                         |              | 2197                 | 2197         |                    |              | -2,2                                      | 0%        |                                    |                         |                 |
|                | Traxler et al. 2004 et FAO, 2004     | 1998/99             |                         |              | 4957                 | 4142         |                    |              | -2  | 20%       |                                    |                         |                 |
| Argentine      | Qain & de Janvry, 2003               | 1999/00             |                         |              | 2062                 | 1558         | 174                | 135          | -2,3                                      | 32%       |                                    |                         | 29%             |
|                |                                      | 2000/01             | 2,6                     | 5            | 2182                 | 1625         | 19                 | 12           | -2,4                                      | 34%       |                                    |                         | 58%             |
| Australie      | Fitt, 2003 **                        | 1996/97             | 4,2                     | 7,8          | 4613                 | 4929         |                    |              | -3,6                                      | -6%       |                                    | 9%                      |                 |
|                |                                      | 1997/98             | 5,2                     | 7,7          | 5026                 | 5002         |                    |              | -2,5                                      | 0%        |                                    | 8%                      |                 |
|                |                                      | 1998/99             | 7,4                     | 11,7         | 4076                 | 4410         |                    |              | -4,3                                      | -8%       | -12%                               |                         |                 |
|                |                                      | 1999/00             | 5                       | 6,5          | 4805                 | 4763         |                    |              | -1,5                                      | 1%        | -13%                               |                         |                 |
|                |                                      | 2000/01             | 3,2                     | 6,8          | 4529                 | 4381         |                    |              | -3,6                                      | 3%        | -30%                               |                         |                 |
|                |                                      | 2001/02             | 1,2                     | 3,4          | 5497                 | 5234         |                    |              | -2,2                                      | 5%        | -35%                               |                         |                 |
| USA            | Falck-Zepeda et al. 1999 **          | 1998/99             |                         |              | 1270 à 2540          |              |                    |              | -1,7                                      | 3 à 11 %  | -6 à -18 %                         |                         |                 |
|                |                                      | 1996 à 2000         |                         |              | 2748                 | 2550         |                    |              |   | 8%        |                                    |                         |                 |

(a) Traitements contre tous les ravageurs mais les données de Pray et al. en Chine concernent seulement les traitements contre *H. armigera*

(b) coût des semences + coût des insecticides ; (c) Dépenses pour les intrants et la main-d'œuvre salariée ; (d) Marge brute - dépenses monétaires

\* Marge nette avec seulement déduction coût semences et insecticides

\*\* variation du coût des intrants en tenant compte seulement du poste de contrôle des ravageurs (semences + insecticides)

Cette synthèse permet de souligner que :

- L'utilisation du CGM dans certains pays ne permet pas toujours d'atteindre le rendement actuel des pays de l'Afrique Zone Franc, cela peut interpeller sur l'intérêt de cette utilisation dans ces derniers pays.
- L'utilisation du CGM permet à d'autres pays de conserver un très haut niveau de rendement, voire de franchir un nouveau pallier de rendement, de manière assez rentable et avec une réduction notable d'usage de produits chimiques (cas de la Chine). Dans ces cas, cette utilisation s'apparente à une nouvelle étape de la révolution verte et il est incorrect de faire croire qu'elle permet de réaliser la révolution verte que certains pays, comme les pays africains, ont manquée.

- L'efficacité de l'utilisation du CGM résistant à certains ravageurs est surtout notable dans les pays où l'infestation de ces derniers est forte. Cette nuance doit conduire à rester prudent dans l'extrapolation des résultats positifs d'un pays à un autre, voire d'une région d'un pays à une autre. Même en Chine, il est des provinces où l'utilisation du CGM n'est pas rentable (Xu, et al., 2004). Le fait que cette réalité soit si peu rapportée, y compris par des communications scientifiques, attire l'attention sur la vision partielle voire partielle qui entoure le débat sur les OGM.
- Un changement du complexe parasitaire est déjà observé depuis l'utilisation du CGM dans certains pays. La réduction des traitements chimiques est en train de provoquer, dans certaines provinces chinoises, de fortes infestations d'une chenille plus vorace que celles que le CGM permet de contrôler (Guo, et al., 2003, Li, 2004). On ne doit pas occulter les évolutions biologiques de la faune et de la flore du cotonnier, dont les conséquences à moyen terme peuvent être très négatives.
- Certains pays, comme la Chine, ont réussi à bénéficier de conditions d'utilisation du CGM qui sont plus favorables aux paysans, en tout cas comparativement à celles qui sont imposées dans la plupart des pays. Les pays de l'Afrique Zone Franc doivent en avoir conscience et chercher à en tirer profit.
- L'adoption du CGM induit un changement important dans la structure des coûts de production. Ce changement se traduit surtout par une forte augmentation des dépenses monétaires à consentir en début de cycle, cela devrait accentuer la perception des paysans africains du risque financier associé à cette utilisation. Cette adoption peut provoquer un changement radical du système actuel de distribution des semences en Afrique Zone Franc que nous considérons comme très favorable aux paysans (quasi-gratuité des semences). Si l'adoption du CGM doit conduire les paysans à payer les semences au prix de marché, l'augmentation des coûts de production sera encore plus substantielle, le poids des dépenses monétaires en début de saison encore plus important, et la perception du risque davantage renforcée.

Tableau 11. Part des semences dans les coûts en Afrique du Sud

| Source                               | Campagne | Coton Bt            |                  | Coton non Bt        |                  |
|--------------------------------------|----------|---------------------|------------------|---------------------|------------------|
|                                      |          | % coût des intrants | % coût monétaire | % coût des intrants | % coût monétaire |
| Morse,                               | 1998/99  | 79%                 | 49%              | 47%                 | 29%              |
| Bennett et                           | 1999/00  | 80%                 | 60%              | 46%                 | 32%              |
| Ismaël, 2004                         | 2000/01  | 69%                 | 42%              | 36%                 | 24%              |
| Kirsten,<br>Gouse et<br>Beyers, 2002 | 1999/00  |                     |                  | 49%                 |                  |
| Thirtle et al,<br>2003               | 1998/99  | 68%                 |                  | 47%                 |                  |
|                                      | 1999/00  | 72%                 |                  | 50%                 |                  |

En résumé, il faut se garder d'analyser l'adoption du CGM sur les seuls plans de l'efficacité technique et de la rentabilité économique à court terme. Les pays de l'Afrique Zone Franc ne doivent pas se laisser enfermer dans le flou actuel des conditions économiques d'utilisation du CGM envisagées par les fournisseurs de ces variétés. La validité des calculs de rentabilité en dépend. Ils doivent aussi bien cerner leurs situations de pression parasitaire pour bien juger de la pertinence technique à recourir au CGM résistant aux insectes.

### III. Conclusion

Les pays de l'Afrique Zone Franc peuvent s'enorgueillir de leur succès cotonnier, avec des

conséquences favorables dans les domaines économique, social et du développement humain. Ce succès est le résultat de la prise en compte des contraintes et des objectifs qui comptent aux yeux des paysans à ressources limitées. Nous avons identifié sept critères pour comprendre la bonne adhésion des paysans à la production cotonnière depuis 1952 jusqu'à la fin des années 1980.

La bonne prise en compte des contraintes et des objectifs des paysans ne reposait pas sur les seules forces du marché. L'Etat était prégnant ou en filigrane dans la plupart des évolutions observées en faveur des paysans. Le corpus de l'économie des réseaux, reposant sur la concurrence imparfaite et sur l'existence d'économies d'échelle, éclaire la pertinence de l'intervention de l'Etat pour accompagner le développement des filières cotonnières. Il permet de souligner la rationalité et l'efficacité économique de la diversification des activités des filières, contestant ainsi l'option actuelle du recentrage des activités autour du coton. Les connaissances sur la dynamique des réseaux apportent aussi des enseignements pratiques sur les modalités de la restructuration des filières cotonnières.

Il nous semble que les facteurs, à la base de l'adhésion des paysans à la production cotonnière et du développement des filières associées, n'ont pas été suffisamment pris en compte dans la restructuration de ces filières depuis le début des années 1990. C'est pour cette raison que le succès cotonnier présente divers signes de résorption. La survie de ces filières n'est pas assurée. Plusieurs tendances lourdes peuvent nuire à leur compétitivité dans un monde du coton de plus en plus concurrentiel. C'est en sachant faire face correctement à ces tendances que le succès cotonnier des pays considérés pourrait se poursuivre.

Contrairement à ce qui était anticipé, nous pensons, et les événements récents tendent à le confirmer, que la libéralisation des échanges des produits textiles n'induit pas une très forte augmentation de la demande en coton. Ce sont les pays producteurs économiquement développés qui sont aujourd'hui mieux placés pour répondre à cette augmentation, même faible, et cela au détriment des PVD, et notamment les pays de l'Afrique Zone Franc. La demande en coton sera davantage concentrée en Chine dont le pouvoir de marché, ainsi accru, pèsera défavorablement sur le prix mondial. Les pays africains doivent faire preuve de dynamisme, en ne se contentant pas seulement des actions conduites par les pays riches, pour augmenter la demande adressée à leur coton. Ce sera un véritable défi car contraire à la passivité que ces pays font preuve jusqu'à maintenant.

La démarche de contestation des subventions des pays puissants est certes légitime, mais les effets que les pays africains en tireront risquent d'être faibles voire nuls. Ces pays ont intérêt à attaquer l'ensemble des mesures de soutien et non pas seulement se limiter aux subventions. Ils doivent aussi amener l'OMC à tenir compte de la réalité du fonctionnement oligopolistique du marché des produits agricoles.

Les pays africains peuvent se mettre au front pour dénoncer le pouvoir de marché des multinationales de négoce. Il s'agira de revendiquer en particulier que ces entreprises se soumettent à des mesures de contrôle dans le cadre de l'OMC, tout comme cela est déjà adopté pour les entreprises étatiques dont le pouvoir est pourtant bien moindre à l'échelle internationale. Il est justifié que les africains jouent un rôle actif dans ce domaine car la libéralisation des filières cotonnières des pays de l'Afrique Zone Franc s'est révélée être le Cheval de Troie qui a permis aux multinationales du négoce du coton de prendre pied dans leurs pays, de réaliser une stratégie d'intégration en amont avec la bénédiction des agences internationales d'aide au développement. Aujourd'hui, ces multinationales sont en train de remettre en cause, à leur profit, les règles de transaction du coton. Il serait temps que les pays africains manifestent enfin de la vigilance face à l'évolution des règles de transaction de leur coton, en tenant compte aussi du rôle que la Chine entend jouer dans ce domaine (Shi, 2005).

La tendance d'une concurrence exacerbée sur le marché mondial du coton commande que les pays de l'Afrique Zone Franc gagnent en compétitivité, notamment par une plus grande productivité. Le développement des zones cotonnières en Afrique francophone infirme l'idée que la Révolution verte n'a pas pu s'exprimer dans cette partie du monde. Elle a été arrêtée par les changements institutionnels qui eurent lieu dès la deuxième moitié des années 1980. Sans la réhabilitation des mécanismes de soutien à l'intensification, suivant des modalités dont l'efficacité peut être améliorée, il est à craindre que le gain de productivité restera longtemps un vœu pieux.

L'adoption du CGM est considérée comme le facteur au gain de productivité enregistré par certains pays. Il est tentant de croire que cette adoption amènerait le même résultat dans les pays africains. Les présentations des résultats du CGM sont fréquemment partielles. Les réductions de coût sont surtout importantes dans les pays à très forte pression parasitaire. Les gains de rendement sont très variables. Le surcoût des semences est surtout acceptable dans les pays à production cotonnière déjà très intensifiée. Ailleurs, ce surcoût induit un grand changement dans la structure des coûts de production avec une grosse part des dépenses monétaires en début de cycle, inacceptable pour les paysans à forte aversion au risque. L'adoption du CGM ne peut non plus être analysée sans évaluer le degré de la pression parasitaire et sans l'insérer dans une protection intégrée contre les ravageurs.

La contestation des pays africains contre les distorsions du marché, suivant une approche strictement libérale de l'économie est curieuse. Les effets à en attendre nous semblent bien dérisoires pour induire une réelle réduction de la pauvreté. Cette dernière commande de mettre en œuvre une véritable solidarité internationale qui prenne en compte le retard accumulé dans les pays en développement. C'est sans doute le défi le plus difficile mais aussi le plus porteur à relever. Relever avec succès tous les défis que nous avons soulignés suppose une réelle coopération entre les acteurs des filières cotonnières. Malheureusement, le cadre institutionnel, résultant du processus de la libéralisation des filières cotonnières, apparaît aujourd'hui comme peu favorable dans la plupart des pays considérés. Un réajustement de la restructuration actuelle des filières cotonnières en Afrique paraît nécessaire, suivant des orientations que nous avons précisées à partir des leçons tirées de la déréglementation des grands réseaux dans les pays occidentaux.

## Références

- AFCOT, (1994), *Le coton brut*. Association Française Cotonnière, Le Havre, France, 129 p.
- Angé, A., (2004), *Chad Cotton sector reform support program. Section 1*. CIRAD, Montpellier, France, 86 p.
- Avril, P., (2005), *L'accord textile avec la Chine ne satisfait personne*. Le Figaro, Paris, France, du 08 Septembre 2005, pp
- Badiane, O., Ghura, D., Goreux, L. and Masson, P., (2002), *Cotton sector strategies in West and Central Africa*. The World Bank, Washington, July 2002, 20 p.
- Baffes, J., (2000), *Cotton reforms in West and Central Africa and the World Bank*. Cotton Outlook Special Feature, du December 2000, pp. 32-38
- Bérou, F., (1994), *Réflexions sur l'organisation des filières cotonnières d'Afrique francophone*. Marchés Tropicaux, du 29/07/1994, pp. 1585-1586
- Bingen, J., Carney, D. and Dembelé, E., (1997), *The Malian Union of cotton and food crop producers : its current and potential role in technology development and transfer*. ODI, London, 32 p.
- Bingen, R. J., (1996), *Leaders, leadership, and democratisation in West Africa : observation from cotton farmers movement in Mali* Agricultural and human value 13, 2, pp. 24-32.
- Binswanger, H., (1980), *Attitudes toward risk: Experimental measurement in rural India* Amer. J. Agr. Econ. 62, 3, pp. 395-407.
- Binswanger, H. P. and Sillers, D. A., (1983), *Risk aversion and credit constraints in Farmers' decision-Making : A reinterpretation* The Journal of Development Studies 20, 1, pp. 5-21.
- Boris, J.-P. (2005). *Commerce inéquitable. Le roman noir des matières premières*, Hachette Littérature, Paris. 188 p
- Campagne, P. and Raymond, G., (1994), *Le coton en Afrique de l'Ouest : Une modernisation réussie ?* in Economie des politiques agricoles dans les pays en développement. Tome III : Les fondements microéconomiques, ed. Benoît-Cattin, Revue Française d'économie, Paris. pp. 11-60
- Costello, M. J., (1994), *Market and state : evaluating Tanzania's program of state-led industrialization* World development 22, 10, pp. 1511-1520.
- Curien, N. (2000). *Economie des réseaux*, Editions La Découverte, Paris. 121 p
- Dorward, A. and Kydd, J., (2003), *Policy reform in Sub-Saharan Africa*. Communication presented to Conference 'Policy Reform and Adjustment Workshop', Wye Campus, UK, 18 p.
- Economides, N., (1996), *The Economics of Networks* International Journal of Industrial Organization 14, 6, pp. 673-699.
- Economides, N., (2005), *The incentive for vertical integration*. NET Institute, New York, January 2005, 17 p.
- FAO, (2004), *Coton: impact des mesures de soutien sur les pays en développement - guide des analyses actuelles*. FAO, Rome, 15 p.
- Fok, A. C. M., (1995), *Le coton en Afrique francophone : Révolution verte ou évolution institutionnelle ?* Communication presented to Conference 'Séminaire CIRAD " Succès et limites des révolutions vertes', Montpellier, 06 Septembre 1995, 80-92 p.
- Fok, A. C. M. (1997). *Etat, production et exportation cotonnières, industrie textile et développement économique. Une histoire économique du coton/Textile dans le monde*. Doctorat en Economie, Univ. Montpellier I, Montpellier, France. 827 p.
- Fok, A. C. M., (1998), *Cotton yield stagnation : addressing a common effect of various causes*. Communication presented to Conference 'World Cotton Research Conference 2', Athens, sept. 5-11, 1998, 38-45 p.
- Fok, A. C. M., (2002), *Intégration de l'agriculture dans les négociations internationales de l'OMC: comment saisir les opportunités offertes pour les filières cotonnières*. publié par CMA-AOC. Site [www.cmaoc.org](http://www.cmaoc.org)
- Fok, A. C. M., (2004), *Les facteurs d'efficacité des Systèmes de règlements privés comme institutions de régulation des transactions marchandes*. Communication presented to Conference 'Premier Colloque de l'Association Française de Sociologie', 24-27 Février, 2004 Villetaneuse, France, 19 p.
- Fok, A. C. M., (2005a), *Coton africain et marché mondial : une distorsion peut en cacher une autre plus importante*. Communication presented to Conference 'Colloque Agence Universitaire de la Francophonie "Filières d'exportation de produits agricoles du sud : réformes institutionnelles, négociations internationales et impacts socio-économiques"', Bamako (Mali), 22 p.
- Fok, A. C. M., (2005b), *Intégrer les multinationales dans la régulation du commerce mondial*. La Tribune, Paris,

du 16 Novembre 2005, pp

- Fok, A. C. M., (2005c), *Restructuration des filières cotonnières en Afrique : analyse par la régulation des réseaux de service* article soumis à la Revue Canadienne d'études du développement.
- Fok, A. C. M. and Bachelier, B., (2004), *Identification d'un plan d'action d'amélioration de la qualité et de la valorisation de la qualité du coton dans les pays de l'UEMOA*. CIRAD, Montpellier, Juin 2004, 76 + annexes p.
- Fok, A. C. M., Djouara, H. and Tomas, C., (2004), *Progress and challenges in making productivity gains cotton production by smallholders in Sub-Saharan Africa (SSA)*. Communication presented to Conference 'World Cotton Research Conference 3', Cape Town, South Africa, 1515-1530 p.
- Fok, A. C. M., Hofs, J. L., Gouse, M. and Kirsten, J., (2006), *Petit paysannat et CGM en Afrique du Sud : rentabilité fluctuante dans une filière instable* Cahier d'agriculture, pp. à paraître.
- Fok, A. C. M., Koné, M., Djouara, H. and Ballo, D., (1999), *Diversité des pratiques paysannes en zones cotonnières du Mali : portée et limites des gestions d'itinéraires techniques observées*. Communication presented to Conference 'Rôle et place de la recherche pour le développement des filières cotonnières en évolution en Afrique', Montpellier, Sept. 1-2, 1999, 137-159 p.
- Fok, A. C. M., Liang, W., Wang, G. and Wu, Y., (2005), *Diffusion du coton génétiquement modifié en Chine : leçons sur les facteurs et limites d'un succès* Economie Rurale, 285, pp. 5-32.
- Fok, A. C. M. and Raymond, G., (1995), *Organisation locale d'adaptation au marché mondial du coton : le cas du Mali*. in *Matières premières, marchés mondiaux, déséquilibres, organisation*, ed. S. Calabre, Ministère de la Coopération, Economica, Paris. pp. 203-214
- Fok, A. C. M. and Tazi, S., (2003), *Unsettled institutional frameworks: a threat for the future of the Francophone African Cotton*. Communication presented to Conference 'Cotton Beltwide Conferences 2003', Nashville, Tennessee, USA, 348-356 p.
- Fok, A. C. M. and Tazi, S., (2004), *Lessons learnt to overcome the costly and uncertain institutional re-arrangements under the globalization process: the African cotton case*. Communication presented to Conference '85th EAAE Seminar', Florence, Italy, 14 p.
- Fontaine, J.-M. and Sindzingre, A., (1991), *Macro-micro linkages : structural adjustment and fertilizer policy in sub-saharan Africa*. OECD Development Centre, Paris, 75 p.
- Gabre-Madhin, E. Z. and Haggblade, S. (2003). *Successes in African agriculture: results of an expert survey*, IFPRI, Washington. 43 p
- Goreux, L., (2003), *Préjudices causés par les subventions aux filières cotonnières de l'AOC*. Louis Goreux Consultant, Washington, 15 Février 2003, 60 p.
- Govereh, J., Nijhoff, J., Zulu, B., Donovan, C., Tschirley, D. and Weber, M., (2000), *Key challenges and options confronting smallholder, agribusiness and Government leaders in Zambia's cotton sector*. Food Security Research Project, Lusaka, p.
- Griffon, M. and Weber, J., (1998), *Economic and institutional aspects of the Doubly Green Revolution*. in *Dev. Research Network for Nat. Res. Environment and Ecology*, ed. CIRAD, Montpellier, France. pp. 39-42
- Groupe de Travail Coopération française (1991). *Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre. Situation et perspectives*, Ministère de la Coopération et du Développement, Paris. 353 p
- Guo, J., Dong, L. and Wan, F., (2003), *Influence of Bt transgenic cotton on larval survival of common cutworm Spodoptera litura* Chinese Journal of Biological control 19, 4, pp. 145-148.
- Kelly, V. A., Crawford, E. W., Howard, J. A., Jayne, T., Staatz, J. and Weber, M., (1999), *Towards a strategy for improving agricultural inputs markets in Africa*. USAID, Washington, April 1999, 6 p.
- Kydd, J., Dorward, A. and Poulton, C., (2002), *Institutional dimensions of trade liberalisation and poverty*. Communication presented to Conference 'OECD Global Forum on agriculture. Meeting on agricultural trade reform, adjustment and poverty', Paris, 23-24th May, 2002, 25 p.
- Lejeal, F., (2002), *Le coton au Mali: sortie de crise*. Marchés Tropicaux, du 19 Avril 2002, pp. 854-856
- Li, F., (2004), *Prodenia litura (Fabricius): factors of its outbreak and how to control it* Anhui Agriculture 7, pp. 20.
- Lin and Nugent, (1995), *Institutions and economic development*. in *Handbook of Development Economics*, ed. J. Behrman and T. N. Srinivasan, Elsevier Science B.V., pp. 2303-2367
- Mcphail, K. and Polti, C., (1988), *Evaluation de l'impact économique et social des programmes de développement cotonnier au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo*. Banque mondiale, Washington, 151 p.
- Nabli, M. K. and Nugent, J. B., (1990), *Collective action, institutions and development*. in *The New Institutional*

Economics and development. Theory and applications to Tunisia, ed. pp. 80-137

National Cotton Council, (2004), *Domestic support provisions of WTO Framework Agreement Clarified*. publié par Site <http://www.cotton.org/news/2004/WTO-clarify.cfm>

Nordas, H. K., (2004), *The Global Textile and Clothing Industry post the Agreement on Textiles and Clothing*. WTO., Geneva, 41 p.

Oxfam, (2002), *Cultivating poverty: The impact of US Cotton Subsidies on Africa*. Oxfam, 41 p.

Oxfam, (2004a), *Dumping : le commencement de la fin ? Implications de la décision dans le différend sur le coton Brésil/ Etats-Unis*. Oxfam, Juin 2004, 5 p.

Oxfam, (2004b), *Stitched Up. How rich country protectionism in textile and clothing trade prevents poverty alleviation*. Oxfam, 44 p.

Platteau, J.-P. (2000). *Institutions, social norms, and economic development*, Harwood Academic Publishers, Amsterdam. 361 p

Pursell, G. and Diop, M., (1998), *Cotton policies in Francophone Africa. Why and how the "filières" should be liberalized*. World Bank, Washington, Feb. 23, 1998, 43 (+annexes) p.

Raymond, G. and Fok, M., (1994), *Relations entre coton et vivriers en Afrique de l'Ouest et du Centre : Le coton affame les populations ? une fausse affirmation* Economies et sociétés Série Développement agro-alimentaire 22, 3-4/1995, pp. 221-234.

Sarris, A. H., (1994), *Is there a need for governmental interference to improve the competitiveness of rural areas*. Communication presented to Conference 'XXII international conference of IAAE', August 22-29, 1994, Harare Zimbabwe, 13 p.

Shi, J., (2005), *The China Cotton Association: moving toward international trade rules*. Cotton International, du pp. 26

Silvie, P., Deguine, J. P., Nibouche, S., Michel, B. and Vaissayre, M., (1998), *Procedures, advantages and constraints of Staggered Targeted Control programmes on cotton in West Africa*. Communication presented to Conference '2nd World Cotton Research Conference', Athens, 4 p.

Sinaba, F., (2000a), *Le front des paysans de Mali sud*. Grain de sel, du Juillet 2000, pp. 6

Sinaba, F., (2000b), *Mali : la grève du coton désamorcée*. Grain de sel, du Juillet 2000, pp. 4-5

Sine, C., (2005), *Branding strategy*. Cotton International World report, du July 2005, pp. 10-11

Staatz, J., (1992), *Institutionalist perspectives on agricultural policy reforms in West Africa*. Communication presented to Conference 'CIRAD Seminar on institutional economics and agriculture', Montpellier 7-9/09/1992, 16 p.

Tang, X., (1999), *The implication of the Agreement on Textiles and Clothing (ATC) and other trade policy development in developing countries*. Communication presented to Conference 'Meeting the challenge in the World Cotton Market and the Chinese Cotton industry', Xi'an, China, 61-70 p.

Valderrama Beccera, C. A., (2000), *The World cotton market : prices and distortions*. Communication presented to Conference '110th Australian Cotton Conference', Brisbane, Australia, 7 p.

Wise, T. A., (2004), *The paradox of agricultural subsidies: measurement issues, agricultural dumping, and policy reform*. Global Development and Environment Institute. Tufts University, USA, Mefford, May 2004, 33 p.

Xu, J., You, Z., Wang, W. and Yang, Y., (2004), *Economic analysis of Bt cotton Planting in Jiangsu* Journal of Yangzhou University (Agricultural and Life Science Edition) 25, 3, pp. 65-69.